

**« CLÉMENT frères », du Dauphiné à la Martinique et à
Marseille, négociants puis habitants à Saint Domingue,
descendants réfugiés à Philadelphie**

Bernadette et Philippe Rossignol

Nous avons reçu un mail de *Suzanne Roff*, des États-Unis, donnant ce qu'elle savait de ses ancêtres, par tradition familiale, et nous demandant si nous connaissions ces familles. A partir des éléments communiqués et par recherches sur Geneanet ¹ et dans les archives, nous avons reconstitué une famille CLÉMENT, sans preuve qu'il s'agisse de celle recherchée ². Nous donnons ici ces éléments pour qu'ils ne soient pas perdus et parce que les différents documents consultés, et reproduits en grande partie après la généalogie, sont riches en informations d'intérêt historique sur les rapports entre les négociants et les administrateurs au moment de la guerre d'Amérique, sur la vie des habitants à l'époque des troubles de Saint Domingue, etc.

Jean Baptiste CLÉMENT, négociant au Cap, fils de Joseph et Anne AUGIER, du village d'Upaix en Dauphiné, diocèse de Grenoble (Isère, 38) puis de Gap (Hautes Alpes, 05), entre Gap et Sisteron ³, était mineur lors de son mariage et sous l'autorité de son oncle et tuteur, autre Jean Baptiste CLÉMENT, aussi négociant au Cap et capitaine des dragons, qui ne semble avoir eu ni alliance ni postérité.

Comme c'est souvent le cas, un membre de la famille part pour Saint Domingue, Jean Baptiste (négociant en lien avec deux de ses frères négociants à Marseille, Barthélemy et Jean Louis) puis, fortune faite, fait venir ses neveux : Jean Joseph puis Jean Baptiste et Antoine.

Joseph Clémens, frère aîné de Jean Baptiste, le premier parti pour Saint Domingue, de Barthélemy et Jean Louis, partis pour Saint Pierre de la Martinique puis pour Marseille, et père de 8 enfants dont 3 partis pour Saint Domingue, était « ménager » : paysan aisé et indépendant, laboureur cultivant en personne son petit domaine dans le midi de la France ⁴.

Le patronyme est écrit CLÉMENS à Upaix et CLÉMENT à Marseille et à Saint Domingue.

¹ Pour Saint Domingue : *Martine Diffe-Vivant*, martinevivantyahoofr, et *Luc Allard Saint-Albin*, asaluc.

² D'après la tradition familiale communiquée par *Suzanne Roff*, son ancêtre Jean Baptiste CLÉMENT avait deux enfants, une fille qui devint Mme DUCAS, en France, et un fils mort jeune à Saint Domingue comme sa femme, vers 1789, laissant une fille, Marie Cécile (o ca 1787 + 1807), qui fut prise en charge par ses grands-parents, assista au meurtre de son grand-père mais fut sauvée par sa nourrice, qui la cacha dans un boucaut de sucre, et eut postérité aux États-Unis. Or le grand-père de Marie Cécile est différent du Jean Baptiste frère de Jean Joseph que nous allons voir et il semblerait qu'il y ait mélange entre la tradition familiale et des éléments sur le patronyme Clément trouvés dans des documents d'archives en ligne.

³ Hautes Alpes : *Lucien Imbert*, et autres, sur Geneanet.

⁴ Lexique des métiers anciens, Geneawiki.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Rappel :

Les registres paroissiaux de la Partie du Nord de Saint Domingue antérieurs à 1777-78 ont disparu, comme ceux de Jérémie dans la Partie du Sud.

Dates extrêmes des registres des quartiers concernés :

Le Cap : 1777-1788

L'Acul : 1777-1790

Jérémie : 1778-1790

Jean CLÉMENS x 1701 Catherine FOURNIER

Nous commençons l'étude de la généalogie par cette génération ⁵.

1 Claude CLÉMENS

o 09/04/1705 Upaix

2 Louis CLÉMENS

o 02/02/1707 Upaix

3 Joseph CLÉMENS

ménager à Upaix

o 17 b 18/01/1710 Upaix

+ 29 (+) 30/12/1784 Upaix ; ménager, environ 72 ans

x 17/08/1744 Chabestan (05) Marianne AUGIER, fille de François et Jeanne

+ /1802

postérité qui suit

4 Marie CLÉMENS

o 21/09/1712 Upaix

5 Marguerite CLÉMENS

o 13/10/1714 Upaix

6 Jean Baptiste CLÉMENS

négoçiant au Cap et capitaine des dragons

oncle et tuteur de Jean Baptiste fils de Joseph

o 01/01/1717 Upaix (Jean)

+ 1781/

sans alliance ?

7 Jean-Pierre CLÉMENS

o 18/11/1719 Upaix

8 Suzanne CLÉMENS

o 22/05/1722 Upaix

⁵ Naissances relevées par *Lucien Imbert* sur Geneanet qui ne connaît que les actes à Upaix, grâce aux dépouillements faits par l'AGHA (Association généalogique des Hautes Alpes). Merci à ceux qui ont fait ces relevés !

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

9 Barthélemy CLÉMENT

négociant avec son frère Jean Louis, « Clément frères », en 1757-1762 à Saint Pierre de la Martinique ⁶, puis à Marseille : société Peloux, Chevaly et Compagnie en 1764 ⁷ ; résidant à Marseille depuis 1763, demeurant près la place de Noailles, paroisse Saint Martin

o 26/02/1726 Upaix

+ 1789/

x 27/08/1765 Marseille, Saint Martin ⁸, Jeanne Marie ESPANET, fille de + Gaspard et Angélique ARNIAUD (de Malte)
résidant à Marseille depuis 14 ans à son mariage, demeurant avec sa mère veuve à la Canebière

d'où au moins (dont 2 fils vivant en 1829 ⁹) ¹⁰

9.1 Angélique Généreuse CLÉMENT

o 01 b 02/01/1767 Marseille, Saint Martin (Angélique Généreuse) ; p Barthélemy Clément, négociant ; m dame Angélique Arniaud Espanier
+ 28/05/1770 Marseille, Saint Martin (Madeleine Angélique) ; 4 ans

9.2 Gaspard Sabin Barthélemy CLÉMENT

o et b 08/02/1769 Marseille, Saint Martin ; p Jean Gaspard Fournier, marchand ; m Catherine Generose Espanet
+ /1829

9.3 Louis François CLÉMENT

o 17, ondoyé 19/12/1770 Marseille, Saint Martin, dans la maison paternelle + 1829/

9.4 Joseph CLÉMENT

o 19 b 21/03/1772 Marseille, Saint Martin ; p Pierre Joseph André Bourgarel, officier de garde côtes au détachement de Martigues ; m dame Rose Guerin Bourdin
+ 05/12/1779 Marseille, Saint Martin ; 7 ans

9.5 André Toussaint CLÉMENT

o 02 b 03/11/1773 Marseille, Saint Martin ; p Louis André Ollivier Giraud, bourgeois ; m dlle Marie Bourdin
+ 17/08/1774 Marseille, Saint Martin ; 9 mois

9.6 Louis Hilarion CLÉMENT

o 1775 + 01/02/1776 Marseille, Saint Martin ; 3 mois

9.7 Marie Reine Désirée CLÉMENT

o 29 b 30/03/1777 Marseille, Saint Martin ; p Pierre Colomb, négociant ; m Catherine Generose Espanet
+ /1829

9.8 Louis Marcelin CLÉMENT

+ 1829/

⁶ Dossier Colonies E 83, vues 385 à 426, intégré dans le dossier de Jean Joseph et Jean Baptiste Clément à Saint Domingue, vues 216-568 (voir en annexe les Documents). Les registres paroissiaux de Saint Pierre antérieurs à 1763 ayant disparu, impossible d'y trouver trace de cette présence des sieurs Clément frères.

⁷ Voir plus loin acte de transaction entre les frères Clément de Marseille et les frères Clément du Cap, chez M^c Moreau au Cap en 1789.

⁸ Merci *Mr Guilhem* qui a fait le relevé des mariages de Saint Martin, et à *Vincent Renard* qui l'a mis sur Geneanet.

⁹ Indemnité 1829, Le Cap. Voir les Documents après la généalogie.

¹⁰ Relevé des décès des enfants par le Cercle d'Entraide Généalogique des Alpes Maritimes et d'ailleurs, CEGAMA, sur Geneanet. Idem pour ceux de son frère Jean Louis.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

10 Jean Louis CLÉMENT

négociant, avec son frère Barthélemy, « Clément frères », à Saint Pierre de la Martinique en 1757-1762 puis négociant armateur à Marseille

o 05/11/1730 Upaix

+ 13 d 14 nivôse III (03/01/1795) Marseille ¹¹ ; commerçant, natif de Roriban (sic) district de Sisteron, Basses Alpes, 64 ans, fils de + Jean, cultivateur, et + Catherine Fournier, époux de Catherine Rose Espanet ; décédé dans sa maison d'habitation place Marat ; déclaré par Jean Rondoni, capitaine au 1^{er} bataillon des Gravilliers, 28 ans ¹²

x 27/08/1765 Marseille, Saint Martin, Catherine Générose ESPANET, fille de + Gaspard et Angélique ARNIAUD (de Malte)

résidant à Marseille depuis 14 ans à son mariage, demeurant avec sa mère veuve à la Canebière

+ 1809/

d'où au moins (dont 3 vivants en 1829) :

10.1 Angélique Genereuse CLÉMENT

o 01 b 02/01/1767 Marseille, Saint Martin ; p Barthélemy Clément, négociant ;

m Angélique Arniaud Espanet

+ 23/11/1775 Marseille, Saint Martin ; 9 ans

10.2 Jean Louis CLÉMENT

calfat

o ca 1769

+ /1816

x 17/11/1792 Marseille, Notre Dame des Accoules, Marie Anne Madeleine LANOT, fille de Joseph François et Claire Cécile RICHARD ¹³

d'où : Marie Claire, Thérèse Rose et Joseph François CLÉMENT

10.3 **Louis François Hilarion CLÉMENT** ¹⁴

part de Marseille pour Le Cap, « fils de l'armateur » le 05/10/1787 ; négociant,

d'abord à Saint Pierre de la Martinique ¹⁵ ; part de Marseille sur La Vertu le

02/05/1789 pour le Cap ¹⁶ afin d'y représenter son père et son oncle de Marseille

dans la transaction entre eux et les frères Clément du Cap, le 06/10/1789 ¹⁷ ; puis

retourne à Marseille où il arrive le 09/01/1790 et d'où il repart pour le Cap le

04/09/1790, en revenant le 30/05/1791, toujours sur La Vertu, qui est probablement un navire armé par les frères Clément de Marseille ¹⁸

o 07 b 08/01/1770 Marseille, Saint Martin ; p M^e Louis Joseph Bourdin, avocat en la Cour ; m Jeanne Françoise Espanet veuve Ollivier

+ 1789/1829

¹¹ Mentionné au mariage de son fils Louis Marius et de sa fille. Registre 2.

¹² Il épousera sa fille l'année suivante.

¹³ fanoute46 sur Geneanet ; même source pour les 3 enfants.

¹⁴ Parrain en 1780 d'Hilarion Gustave.

¹⁵ Louis François Hilarion Clément est franc-maçon de la loge Saint Jean d'Écosse de Saint Pierre de la Martinique, en 1788 (BN FM2 525) : « Francs-maçons des loges françaises aux Amériques », d'Élisabeth Escalle et Mariel Gouyon Guillaume. Son père et son oncle étaient négociants à Saint Pierre jusqu'en 1782 : voir ci-après les Documents.

¹⁶ Passagers, Colonies F/5b/2.

¹⁷ Voir dans les Documents en annexe l'acte de transaction de 1789.

¹⁸ Passagers, Colonies F/5b/2.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

10.5 Rose Delphine CLÉMENT

o 27 b 29/11/1771 Marseille, Saint Martin ; p Pierre Joseph André Bourgarel, officier de garde-côtes au détachement de Martigues ; m dame Rose Guerin Bourdin + /1829

10.6 Marie Anne Euphrosine Polixène CLÉMENT

o 12 b 13/03/1768 Marseille, Saint Martin ; p Jean Gaspard Fournie, marchand ; m Marie Anne Guérin + 27/11/1775 Marseille, Saint Martin ; 4 ans (sic)

10.7 Marie Eusébie CLÉMENT

figure à Paris, comme **propriétaire d'immeubles à Saint Domingue**, dans les dossiers de secours aux colons ¹⁹, du 19 frimaire XIII (10/12/1804) au 27/08/1807 où elle renonce aux secours : son mari ayant obtenu une place à Naples, elle va le rejoindre avec son enfant ; le 23 fructidor XIII (10/09/1805) chez M^e Levert, elle dépose son testament ²⁰

o 02 b 03/04/1774 Marseille, Saint Martin ; p sieur Marcelin Chaix, négociant ; m Marie Jeanne Espanet Clément + 1807/1829

x 1^{er} ventôse IV (20/02/1796) Marseille, Midi ²¹, Henry David **ROSSELET**, fils d'Henry, capitaine, et + Jeanne Élisabeth BARON, domiciliés aux Verrières en Suisse, comté de Neuchâtel

résidant à Marseille depuis un an

o ca 1760 (37 ans et 1 mois au mariage ; 45 ans en 1805) + 1807/

d'où un fils, Henry, 5 ans en 1806

10.8 Angélique Sabine CLÉMENT

o ca 1778 Marseille (18 ans 8 mois au mariage) + 1829/

x 29 thermidor IV (16/08/1796) Marseille Midi, Jean **RONDONI** ²², commerçant, résidant à Marseille depuis 3 ans, fils de + Antoine, aussi commerçant, et Appoline MEYER

o Indengeir (sic ?) en Brisgaw ²³, au bord du Rhin

10.9 Hilarion Gustave CLÉMENT

commis demeurant place de la Constitution en 1803

o 29 b 30/03/1780 Marseille, Saint Martin ; p Louis François Hilarion Clément, étudiant ; m Rose Delphine Clément

+ 1829/

x 18 pluviôse XI (07/02/1803) Marseille Midi, Rose Espérance CASTELIN, fille de + Jean Christophe, négociant, et Françoise ARNAUD

o 29/03/1765 Marseille

10.10 Louis Marius CLÉMENT

propriétaire demeurant en sa maison de campagne quartier Saint Just en 1809

o 04 b /05/1782 Marseille, Saint Martin ; p Louis François Clément ; m Marie Eusébie Clément

¹⁹ AN, F/12/2769.

²⁰ MC/ET/XXXVII/189. Le testament est mentionné dans le répertoire mais il ne figure pas dans le registre (un testament est transcrit dans les minutes du notaire après la mort du testataire).

²¹ Date et lieu donnés dans un acte du dossier F/12/2769.

²² Relevé des mariages sur le site de Geneanet.

²³ Endingen en Brisgau, Bade Wurtemberg, Allemagne ?.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

+ 1829/

x 23/09/1809 Marseille, Marie Catherine Adélaïde Eusébie LEGIER, fille de + Jean Pierre, propriétaire (+ 21/05/1809 Marseille) et Catherine FLARI
o 07/01/1792 Marseille

3 Joseph CLÉMENS x 1744 Marianne AUGIER

Ayants droit à l'indemnité de Saint Domingue comme héritiers de Jean Joseph Clément (3.3) et de Jean Baptiste (3.5), fille, neveux et petits-neveux :

en 1830 : Joséphine Geneviève Céleste Eulalie Clément épouse Bousquet (3.5.3), Jean-André (3.8), Jean-Joseph-Alexandre (3.4a.1), André-Victor (3.4a.3), Ferdinand (3.4a.5), Émilie (3.4b.1), François (3.4b.2), Marie-Anne (3.4b.3), Marguerite (3.4b.4), Anne-Sophie (3.4b.5), Marie-Claire (3.4b.6)

en 1833 : Joséphine Geneviève Céleste Eulalie Clément épouse Bousquet (3.5.3), Jean-André (3.8), Ferdinand (3.4a.5), Jean-Joseph-Alexandre (3.4a.1) et André (3.4a.3) Clément, Marguerite Ramel veuve Clément (3.4b).

1 Jeanne CLÉMENS

o 18 b 19/07/1745 Upaix + 25/07/1748 Upaix

2 Jeanne CLÉMENS

o 05 b 06/10/1748 Upaix

x 25/02/1767 Upaix, Jean Joseph **CHEVALY**, fils de Pierre et Anne FABRE
par la suite **négociant à Saint Domingue**²⁴

o 09/07/1744 Salignac (Alpes de Haute Provence, 04)

3 **Jean Joseph CLÉMENS** puis **CLÉMENT**, dit Clément aîné **négociant au Cap et à Jérémie, armateur en course, capitaine des dragons milice, habitant caféier**

passé à Saint Domingue en 1765²⁵, à 14 ans, envoyé par ses oncles de Marseille, pour prendre connaissance d'une maison de commerce qu'ils avaient fondée au Cap et dont il devient bientôt chef en son propre nom ; officier de milice en 1768 ; crée en 1777 une autre maison de commerce à Jérémie ; arme des corsaires pendant la guerre d'Amérique ; en 1779 associe son frère à son commerce « Clément frères et compagnie »²⁶ ; capitaine en second des dragons à pied des milices²⁷ ; passe en conseil de guerre le 20 mars 1783 sur de fausses accusations d'intelligence avec l'ennemi²⁸ ; achète une habitation au sieur de Russy le 15/10/1783²⁹ ; voyage en

²⁴ A moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme, né le 24/02/1742 à Mison (voir question 06-54, GHC 194, juillet-août 2006, p. 4940).

²⁵ Il embarqua à Marseille pour Le Cap sur l'Heureux Joseph, le 05/07/1765 (Colonies F/5b/1).

²⁶ ANOM Colonies E 83, vues 221-222 et transaction de 1789. Le 18/01/1785, dans la longue liste de vente de captifs au Cap, Clément Frères, en ville, achètent 8 nègres et 2 négresses pour 10 000 comptant et 9 000 en décembre (« Compte de vente de 528 captifs formant la cargaison du navire l'Utile, de Bordeaux, cinquième voyage de Guinée, capitaine Demontis, venant de Malimbe, côte d'Angolle », Fonds des corsaires à la Bibliothèque Mériadeck de Bordeaux, Ms 4084/221, 629/681, voir NS 32, rubrique Internet)

²⁷ E 83 vue 505.

²⁸ E 83. Voir les Documents en annexe.

²⁹ Répertoire du notariat. Les registres sont aux ANOM, non microfilmés.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

France et revient au Cap de Marseille le 27/08/1787 sur La Sabine ³⁰ ; transaction en 1789 avec ses oncles de Marseille
o 01 b 02/03/1751 Upaix ; p sr Jean Antoine Reinier, notaire royal ; m Marianne Reinier sa fille
+ 11/08/1790 Jérémie ; environ 40 ans, habitant à Plimouth ; certificat de M^e Richard notaire et substitut du procureur du roi résidant au Corrail, partie de Cayemitte, dépendance de Jérémie, lieu du décès
(+) 12/08/1790 cimetièrre du Corrail
x 28/05/1786 Jérémie, Geneviève LEZEAU, fille de + Jacques, prévôt du Petit Goave, et + Élisabeth LENÉE
o /1753 Aquin, majeure en 1778
ax /1768 Jean Baptiste **GUIHO de KERLEGAND**
o Nantes et sa région ? ³¹
+ ca 1776-1777 Jérémie ³²
bx 27/02/1778 Jérémie, Alexandre **WALLARD**, second fils de Bernard, commis dans les bureaux de la Marine à Versailles, et demoiselle Hélène POUPART écrivain de la marine par décision du 24/12/1774 ³³ ; faisant fonction de subdélégué de l'intendant à Jérémie puis commissaire aux classes de Jérémie ; écrivain principal des colonies par brevet du 28/04/1785, « était décédé à l'arrivée du brevet »
o Versailles, Saint Louis
+ 28/05/1785 Jérémie ; décédé sur sa terre aux Fonds Rouges sans postérité

4 Jean François CLÉMENS

propriétaire agriculteur à Upaix

o et b 21/04/1754 Upaix

+ 1818/1833 ³⁴

ax /1786 Madeleine ROCHE, fille d'Alexandre et Rose ABEL

o ca 1760

+ 15 d 16 ventôse VIII (06 d 07/03/1800) Upaix ; environ 40 ans

bx 19 pluviôse XII (09/02/1804) Upaix ³⁵, Marie Marguerite RAMEL, fille de Louis et Victoire ABRARD

o et b 01/04/1778 (24 ans au mariage) Upaix

+ 1833/

d'où ³⁶ :

4a.1 Jean Joseph Alexandre CLÉMENT

o 05 b 06/02/1786 Upaix ; p Alexandre Roche grand-père ; m Marianne Ogier (sic) grand-mère

+ 1833/

³⁰ Passagers, Colonies F/5b/2.

³¹ Famille Guiho de Kerlegand ou Querlegand présente à Nantes, Bouguenais, etc. Pas trouvé de baptême d'un Jean Baptiste (Fonds Freslon, AD 44).

³² Registres de Jérémie 1778-1790.

³³ Colonies E 390.

³⁴ Voir ci-après dans les Documents en annexe : Etat de l'indemnité de Saint Domingue.

³⁵ Relevés collaboratifs sur Geneanet.

³⁶ Plusieurs des enfants se retrouveront en 1830 parmi les ayants-droit de leurs oncles dans l'Indemnité de Saint Domingue.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

4a.2 Marie Anne Rose CLÉMENT

o 26 b 28/05/1788 Upaix ; p Jean Baptiste Gra ; m Jeanne Clément tante
+ 08/09/1855 Upaix ; 68 ans
x 22/06/1808 Upaix, George DOUNET, fils de Jean et Marianne JULLIEN

4a.3 André Victor CLÉMENT

o et b 13/0/1791 Upaix ; p Jean André Clément oncle ; m Rose Abel grand-mère
+ 1830/

4a.4 César Auguste CLÉMENT

o 16/08/1793 Upaix
+ /1830

4a.5 Ferdinand CLÉMENT

o ca 1795 Upaix
+ 15/04/1862 Upaix ; 66 ans
x /1828 Victoire ESPITALLIER
+ 1862/

4a.6 François CLÉMENT

o 15 d 16 frimaire VII (26 d 27/11/1798) Upaix
+ 16 germinal VII (05/04/1799) Upaix ; 2 mois 14 jours (sic ; père et mère non précisés)

4a.7 Madeleine CLÉMENT

o 13 d 14 ventôse VIII (04 d 05/03/1800) Upaix
+ 15 d 16 fructidor XII (02 d 03/09/1804) Upaix ; 4 ans 3 mois

4b.1 Émilie CLÉMENT

o 20 ventôse XIII (11/03/1805) Upaix (Émilie)
+ 1830/

se confond avec :

4b.1 Anne CLÉMENT

o ca 1805 Upaix
+ 27 d 28/01/1858 Upaix ; 42 ans
x Jacques ROCHE
+ /1858

4b.2 François CLÉMENT

o 18 d 19/01/1807 Upaix
+ 09/07/1880 Upaix ; 73 ans, célibataire

4b.3 Marie Anne CLÉMENT

o 02/01/1809 Upaix
+ 1830/

4b.4 Marguerite CLÉMENT

o 13/07/1811 Upaix
+ 11/02/1874 Upaix ; 62 ans

4b.5 Anne Sophie CLÉMENT

o 10/11/1813 Upaix
+ 1830/

4b.6 Marie Claire CLÉMENT

o 30 b 31/03/1818 Upaix
+ 1830/

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

5 Jean Baptiste CLÉMENT, dit Clément cadet

négociant et lieutenant des gendarmes du Cap, habitant caféier à Jérémie

associé vers 1779 à son frère Jean Joseph dans la maison de commerce du Cap

« Clément frères et compagnie »

o 14 b 15/05/1757 Upaix ; p Jean Baptiste Gra fils de + Jacques, ménager ; m Hélène Augier fille de + François, de Chabestan

+ tué dans la nuit du 22 au 23/08/1791 sur son habitation, avec son raffineur, parmi les premières victimes de l'insurrection des esclaves ³⁷

inventaire après décès 24/09/1792 ; inventaire de l'habitation 02/10/1792, M^e Dobignies ³⁸

Cm M^e Grimperel au Cap, 04/10/1779 ³⁹

x 04/10/1779 ⁴⁰ L'Acul, Marie Catherine dite Aimée BERTRAND, fille de + Jean, habitant de la ravine du Limbé, et dame Marie Louise BENOIT

o /1754 Le Cap, mineure au mariage

+ 1804/ (alors à Philadelphie) ⁴¹

ax Jean **DUTILH**, lieutenant des gendarmes à cheval du Cap, habitant à L'Acul

o ca 1728 Le Cap ou L'Acul

+ 13 (+) 14/11/1778 Le Cap ; 50 ans, natif de cette paroisse, époux de demoiselle Marguerite (sic) Bertrand, lieutenant des gendarmes du Cap et habitant de l'Acul ;

nombreuses signatures

d'où

Jean Antoine DUTHIL

étudiant à Auch où élevé depuis l'enfance par la veuve Deslincourt ⁴² qui a pris en charge entretien, éducation, pension et logement sans que rien ne lui ait été payé ni par Jean Joseph Bertrand son oncle maternel et tuteur ni par Jean Baptiste Clément son beau-père ; emmené en 1800 à Philadelphie par sa mère avec sa sœur utérine Joséphine Geneviève Céleste Eulalie Clément ; le 17 floréal VIII (07/05/1800) sa mère établit une procuration en blanc pour régir les biens de la succession Duthil (habitation en sucrerie à L'Acul, dite Duthil, et maison au Cap angle rues de la Fontaine et Penthièvre)

le 22 vendémiaire X (14/10/1801), reddition de comptes de tutelle ⁴³ par son beau-père Boyer qui avait été nommé en justice le 28/07/1794 à Jérémie curateur à la

³⁷ Le registre de L'Acul s'arrête le 27/11/1790. Témoignage du procureur de l'habitation Clément intitulé « La Révolution de St Domingue, contenant tout ce qui s'est passé... » (Colonies F/3/141, pages 165 à 432). Voir le récit dans les Documents, en annexe.

³⁸ Jeremie Papers, University of Florida. Non consulté.

³⁹ Nota : répertoires du notariat de Saint Domingue consultés sur microfilm au CARAN mais nous n'avons pas consulté les registres qui sont aux ANOM, non microfilmés.

⁴⁰ Puisque le mariage est de 1779 le couple n'a pas pu avoir un fils marié avant 1787 : il ne s'agit donc pas de l'ancêtre recherché par *Suzanne Roff*.

⁴¹ Reddition de comptes de tutelle le 29 brumaire XIII (20/11/1804) par M. et Mme Boyer à demoiselle Clément leur fille et belle-fille (voir Documents en annexe).

⁴² Veuve de Jean François Régis BENOIST d'ESLINCOURT ? Voir sur lui le dossier E 26 (et E 83 de Clément dans les Documents). Il était membre de la Loge des Neuf sœurs de Paris et à l'origine de l'installation de la loge Saint Jean des Arts d'Auch le 10/02/1779 (BnF, FM Fichier Bossu). Part pour Saint Domingue en 1781 après avoir fait confirmer par Chérin ses lettres de noblesse remontant à 1680. Propriétaire depuis 1783 d'un terrain à la Nouvelle Plimouth, Jérémie (Index Moreau de Saint Méry).

⁴³ Consulat de Philadelphie, G/5/44 (microfilm 5mi/1439) : 14 pages dont 9 de comptes détaillés.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

succession de Jean Joseph Bertrand (dont Jean Antoine Duthil est seul héritier), et qui a administré cette succession jusqu'au 04/08/1794 ; dépenses 71 419 livres argent de Saint Domingue, recette 28 557 ; balance en faveur de Boyer 42 861 : ils prendront entre eux des arrangements pour régler ce compte les 9 floréal et 19 prairial X (30/04 et 08/06/1802) à Philadelphie, procurations au citoyen Fourcauld, négociant à Jérémie, pour prendre possession de l'habitation caféyère à la rivière à Maho dépendant de la succession de son oncle maternel dont il est seul héritier (9 floréal), et (avec sa mère) à Antoine Thomas Coupigny, notaire au Cap, pour régir l'habitation sucrerie de L'Acul et la maison du Cap ⁴⁴
o 24/06 b 24/09/1778 L'Acul ; p Antoine Bertrand son grand-oncle maternel, habitant au Limbé ; m Marguerite Duthil épouse Hody (nombreuses signatures) + 1804/1829 ⁴⁵

x Marie Martine Alexandre de SAINT MARTIN, fille posthume de + François Bernard Alexandre, conseiller du roi et substitut de son procureur général au conseil supérieur du Cap (+ 1785) et + Marie Anne JOUBERT (+ 1794) ⁴⁶
o 19/02/1785 b 01/03/1786 Le Cap ⁴⁷
+ 1836/

cx (Cm 02/10/1792 M^e Dobignies ⁴⁸ ou 29/12/1792 M^e Cormeaux, Le Cap ; sans communauté ; mariage religieux 01/07/1793 ⁴⁹) Jean Georges **BOYER**, négociant au Cap

+ 1804/ (alors à Philadelphie)

le couple Boyer, arrêté « par les nègres insurgés lors de l'incendie du Cap » en juin 1793 et détenu plusieurs jours, s'embarque sur le brick Mary le 16 juillet 1793 pour Jérémie et de là, « lorsque les nègres révoltés s'en sont emparé », le 18 août 1793 pour Philadelphie, avec 4 domestiques, jusqu'en mai 1794 où il repartit sur le navire la Créole de Philadelphie (armateur André Milly), arriva à Jérémie en juillet, repartit des habitations de Plimouth le 1^{er} janvier 1798 pour la ville de Jérémie et embarqua pour Philadelphie le 18 août 1798 sur le navire Le Hoppe (capitaine Relly) ; le 5 juillet 1800 la veuve Clément épouse Boyer part pour France chercher ses enfants qui y sont depuis des années pour leur éducation ⁵⁰

sans postérité

d'où postérité CLÉMENT (une fille), qui suivra

6 Antoine CLÉMENT

établi à Jérémie

o et b 13/05/1759 Upaix ; p sr Antoine Carles, marchand ; m dlle Marianne Blache son épouse

+ 18/06/1788 Jérémie ; habitant, 28 ans 6 mois

sans alliance ni postérité ?

⁴⁴ Consulat de Philadelphie, G/5/44 (microfilm 5mi/1439).

⁴⁵ Voir Documents en annexe : Liquidation de l'indemnité.

⁴⁶ henrene sur Geneanet.

⁴⁷ GHC 81, avril 1996, p. 1589 et 85, septembre 1996, p. 1721.

⁴⁸ Jeremie Papers, University of Florida. Autres pièces : titres de propriété de l'habitation de Mme Boyer La Petite Place par Jean Philippon (04/04/1794) et de l'habitation de feu Clément La Grande Place par Philippon Junior (05/04/1794).

⁴⁹ Cité dans la reddition des comptes de tutelle de 1804. Contrat déposé au consulat de Philadelphie le 26 germinal XI (ne figure pas en G/5).

⁵⁰ Reddition de comptes de tutelle.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

7 Jacques CLÉMENT

Jacques Clément (est-ce le même ?) part de Marseille pour le Cap le 10/10/1787 sur La Vertu, qui est le navire sur lequel voyagent les membres de la famille Clément entre Saint Domingue et Marseille ⁵¹

o et b 10/10/1761 Upaix ; p Jean Jacques Richier ; m Dorothee Ogier (signe Augier), de Chabestan ⁵²

8 Jean André CLÉMENT

peut-être André Clément qui arrive à Marseille le 01/02/1786 sur le Gaspard et Jacques, en provenance du Cap ?

o 27 b 28/03/1765 Upaix

+ 1833/ ⁵³

x 25/09/1802 Le Poët (05), Rose ARTHAUD, fille de + Étienne et + Catherine MANENT

Deux des trois frères négociants passés à Saint Domingue ont épousé des veuves, propriétaires d'habitations, schéma classique pour s'établir aux îles.

La liste des habitations des deux frères, établie en 1800 à Philadelphie par la veuve de Jean Baptiste, pour elle et sa fille, héritière de son père et de son oncle ⁵⁴, s'établit comme suit :

Succession de Jean Baptiste Clément :

- habitation caféyère à Plimouth dépendance de Jérémie, dite La Petite Place

Succession de Jean Joseph Clément, dont Jean Baptiste était seul héritier :

- habitation caféyère au Borgne, dépendance du Cap Français

- habitation caféyère à Jérémie, dite La Grande Place

- habitation caféyère à l'ouest de Plimouth, dite Le Don de l'amitié, en société avec les successions Vuyton et D'Hérivaux

- habitation caféyère dite Ducreux, dans les hauteurs de Plimouth, en société avec feu Ducreux

- maison à Jérémie

3.3 Jean Joseph CLÉMENT x 1786 Geneviève LEZEAU

Couple sans postérité.

Jean Joseph CLÉMENT était dit en 1833 ⁵⁵ ancien propriétaire d'une caféyère au Borgne ⁵⁶ et de 3 autres à Jérémie ⁵⁷. Ayants droits nombreux mais aucun enfant héritier.

⁵¹ Passagers, Colonies F/5b/2.

⁵² Un Jacques Clément décède le 28/03/1837 à Upaix : 74 ans, époux de Françoise Bernard. Mais il doit s'agir d'un homonyme contemporain puisqu'il n'est pas cité en 1830 et 1833 parmi les ayants droits de Jean Joseph Clément (3.3) et de Jean Baptiste (3.5). En outre la naissance de son fils Jean Louis Casimir le 10/05/1808 à Upaix est déclarée par Louis Clément, « son oncle », qui n'est le prénom d'aucun des frères.

⁵³ Indemnité 1833.

⁵⁴ Consulat de Philadelphie, G5/44, microfilm 5Mi/1439, 17 floréal VIII (07/05/1800).

⁵⁵ Liquidation de l'Indemnité de Saint Domingue.

⁵⁶ Achetée le 15/10/1783 au sieur de Russy ; société pour la cultiver avec Ducreux le 10/08/1787, après son mariage avec Geneviève Lezeau (M^e Porée, Le Cap). Répertoires du notariat.

⁵⁷ Jérémie est dans la Partie du Sud alors que son frère Jean Baptiste est au Cap, dans la Partie du Nord. Le Borgne est aussi dans la Partie du Nord.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Geneviève LEZEAU veuve Allard (sic) en premières noces et Clément en secondes (sic), était propriétaire de deux cafétérias ⁵⁸ et d'une maison à Jérémie et d'une cafétéria à Cap Dame Marie ⁵⁹. Ses ayants droits en 1832 étaient nombreux mais aucun enfant héritier.

3.5 Jean Baptiste CLÉMENT x 1779 Marie Catherine Aimée BERTRAND

1 Catherine Marguerite Joseph dite Joséphine CLÉMENT

o 10/11/1780 b 06/01/1781 L'Acul ; p Jean Baptiste Clément oncle, lieutenant des gendarmes et négociant au Cap

+ 28/03/1783 Le Cap ; demoiselle Joséphine Clément, 2 ans et demi, fille de Jean Baptiste, négociant en cette ville, et dame Catherine Françoise Bertrand son épouse ; signatures A. Chevaly et Moreri

2 Jean Baptiste François Joseph Hilarion CLÉMENT

o 18/11/1782 b 08/02/1783 Le Cap ; p Jean Antoine Clément, oncle paternel ; m Jeanne Francié épouse de maître Joseph Bernard Perrier, procureur ès cours du Cap
+ /1791

3 Joséphine Geneviève Céleste Eulalie CLÉMENT

éducation à Bordeaux de 1794 à 1800 où sa mère va la chercher ainsi que son frère utérin Jean Antoine Duthil pour les emmener à Philadelphie ; le 29 brumaire XIII (20/11/1804) à Philadelphie, reddition de comptes de tutelle par M. et Mme Boyer, ses beau-père et mère ; elle était héritière de son père Jean Baptiste et de son oncle Jean Joseph dont son père était l'héritier (voir Documents en annexe).

le 31 janvier 1827 elle est dite seule héritière de son père pour une cafétéria Clément Jeune à la Nouvelle Plymouth, Jérémie, et de son oncle Jean Joseph, dont son père Jean Baptiste était légataire universel, pour une maison à Jérémie et pour la cafétéria Rethel ou Clément au Borgne ⁶⁰

o 13/11/1783 ⁶¹ b 12/08/1786 Le Cap ; 23 mois ; p Jean Joseph Clément, négociant en cette ville, oncle paternel ; m dame Geneviève Lézeau épouse du parrain

+ 1833/

x 1804/1827 NN **BOUSQUET** ⁶²

+ 1833/

⁵⁸ Une cafétéria (orthographe actuelle : cafèièra) est une habitation cultivée en café ; une cafétéria joint à une cafétéria un lieu de préparation des cerises de café mais dans la pratique les deux se confondent souvent.

⁵⁹ Cap Dame Marie est dans la Partie du Sud, limitrophe de Jérémie.

⁶⁰ Indemnité. Voir plus loin.

⁶¹ Date donnée dans la reddition des comptes de tutelle.

⁶² Dans la Liquidation de l'indemnité de 1827 et 1833, Joséphine Geneviève Céleste Eulalie Clément est dite épouse Bousquet. Nous n'en savons pas plus.

Documents

**Colonies E 83 : Clément frères à Saint Pierre de la Martinique 1761-1762
(inséré vues 385-426 dans le dossier E 83)**

Les pièces du dossier concernant « Clément frères »⁶³ à la Martinique (1761-1762) sont insérées par erreur au milieu du dossier « Clément Jean Joseph et Clément Jean Baptiste, négociants au Cap Français »⁶⁴ (1781-1786) que nous exposerons à la suite.

Il s'agit ici de deux affaires d'argent différentes.

vues 394-426 : demande contre Herbert Dujardin de paiement de lettres de change émises en 1759

La première affaire est un procès contre Herbert DUJARDIN, lui aussi négociant au bourg **Saint Pierre de la Martinique**, à qui les sieurs Clément frères avaient prêté 30 000 livres, somme pour laquelle il leur avait fourni le 23 janvier 1758 sur les sieurs CLAUSIER et TESTARD l'aîné, négociants à **Bordeaux**, trois lettres de change, passées à l'ordre du sieur Emmanuel MATHIEU, négociant à **Marseille**.

Ces lettres de change ont été « protestées » faute de paiement et renvoyées à Saint Pierre où, par sentence du 23 avril 1759, Dujardin a été condamné à donner à Mathieu « *une sûreté convenable pour répondre du paiement des trois lettres* » ; sinon il serait « *condamné par corps à payer le montant avec les intérêts* » (donc prison pour dettes).

Par arrangement entre les parties, Dujardin a remis aux frères Clément le 30 août 1759 6 lettres de change tirées de la Martinique sur les trésoriers généraux des colonies, montant à 16 960 livres, et leur a encore remis le 17 novembre un récépissé du commis des trésoriers des colonies à la Martinique de 13 040 livres pour retirer cette somme en lettres de change sur la caisse de France et l'adresser comme les 6 premières à Mathieu pour son remboursement.

Les frères Clément se sont de nouveau pourvus devant le juge ordinaire du Fort Saint Pierre mais Dujardin s'étant adressé à l'intendant de la Martinique en invoquant un arrêt du conseil du 15 octobre 1759, qui ordonnait la suspension du paiement des lettres de change des colonies pendant la guerre, il y eut instruction puis ordonnance portant que les parties remettraient les pièces pour examen et les renvoyant à se pourvoir au conseil du roi. Protestations de Clément frères et l'affaire se prolongea. La dernière pièce est une copie collationnée de toutes les pièces par les notaires de Saint Pierre Royer et Rossignol, le 21 février 1761, mais le dossier ne permet pas de connaître la conclusion de cette affaire.

vues 386-393 : remboursement d'un dépôt fait en 1761 au receveur du Domaine

Le 10 novembre 1761 Louis Levassor de la Touche et Paul Pierre Le Mercier de la Rivière, gouverneur et intendant de la Martinique, sachant que les Anglais préparent une attaque contre la Martinique et qu'ils feront « *les plus grands efforts pour détruire le bourg St Pierre* », font avertir tous les habitants dudit bourg « *de faire transporter dans des lieux sûrs les effets qu'ils peuvent y avoir [...] de manière que lors de l'arrivée de l'ennemi chacun ne soit occupé qu'à les repousser* ». Il s'agit ainsi de « *veiller aux intérêts des*

⁶³ Il s'agit de Barthélemy et Jean Louis, 9 et 10.

⁶⁴ 3.3 et 3.5.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

absents et procurer aux détenteurs particuliers des fonds d'autrui un dépôt public ». « *Étant instruits que les Srs Clement frères, négociant au dit bourg, ont en mains 25 970 livres 2 sols 8 deniers argent des colonies, provenant d'une prise faite par le chebec du Roy Le Rusé* ⁶⁵, *capitaine Raimond, armé par le sieur Étienne Julien de Marseille* » et qu'ils ne peuvent veiller sur cette somme à cause du « *service militaire dont ils sont tenus ainsi que tous les autres habitants de cette Isle* », ils leur ordonnent de verser cette somme dans la caisse du receveur du Domaine, les déchargeant ainsi dudit fonds envers les intéressés ; cette somme leur sera remise dès qu'ils n'auront plus rien à craindre des ennemis, pour qu'ils en fassent emploi « *selon des ordres de leurs commettants* ».

Siège de la Martinique par les vaisseaux anglais et, le 4 février 1762, capitulation.

Traité de Paris signé un an après, le 10 février 1763, mettant fin à la guerre de Sept Ans.

La somme déposée par les Srs Clement avait été versée dans la caisse de la Marine et, après la paix, le sieur Julien la fit réclamer par les Srs Clement frères. Il y eut de nombreux échanges entre Marseille, la Martinique (où les frères Clement n'étaient plus : à Marseille depuis 1763) et le duc de Praslin, ministre de la marine à Versailles ⁶⁶. On peut supposer que le sieur Julien ou les sieurs Clement finirent par récupérer cette somme, la dernière lettre de réclamation étant du 10 septembre 1769.

Colonies E 83 : Clément Jean Joseph et Clément Jean Baptiste dit Clément cadet (vues 216 à 568)

« Clément, Jean Joseph, négociant au Cap-Français, à Saint-Domingue et capitaine des dragons à pied des milices du Cap, chargé du ravitaillement d'une armée en formation pour une expédition projetée contre la Jamaïque, en 1782, son frère Jean Baptiste dit Clément cadet, et Jean François Régis Benoist d'Eslingcourt ⁶⁷, avocat au parlement de Paris, ci-devant naturalisé Danois, habitant à l'île Saint-Thomas, complice présumé des frères Clément, prévenus de malversations 1781-1786 »

Nous avons consulté en ligne cet important dossier dont nous soulignons ici l'intérêt historique et sociologique. Nous avons intégré à la généalogie les éléments biographiques.

Il ne s'agit pas de « malversations » mais d'accusation de « commerce interlope » et d'intelligence avec l'ennemi, à l'époque de la guerre d'Amérique ⁶⁸.

La maison de commerce du Cap « Clément frères et compagnie » passa en conseil de guerre le 20 mars 1783 dans une procédure criminelle contre 4 caboteurs accusés de

⁶⁵ Chebec : petit trois-mâts servant pour le commerce ou la course, naviguant à la voile ou à l'aviron. Le ministre de la Marine Antoine Louis de Rouillé comte de Jouy, lança en 1750 la construction à Toulon de 4 premiers chebecs, dont Le Rusé, lancé en juin 1751 (150 tonneaux, 18 canons) : http://emmanuel.guyetand.free.fr/Traditions/Vieux_Greements/chebec/chebec.htm
<http://www.laroyale-modelisme.net/t2405-chebec-1780-au-1-50>

⁶⁶ Dans la Correspondance, C/8a/69 f° 206, 19/02/1769, Peynier, intendant, au ministre : il a reçu sa dépêche du 30/09/1768 « concernant le versement fait dans la caisse du domaine de 25 970 livres 2 sols 8 deniers par les Srs Clement frères » qui ne se sont pas présentés « pour obtenir la rentrée du dépôt qu'ils avaient fait [...] s'ils eussent paru je leur aurais fait délivrer un récépissé du Trésorier. »

⁶⁷ Sur lui et sa veuve voir Jean Antoine Duthil dans la généalogie.

⁶⁸ La guerre d'Indépendance des États-Unis dura de 1775 à 1783. La France s'y engagea officiellement en 1778 et les corsaires antillais combattaient les vaisseaux anglais.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

correspondance avec les ennemis de l'État. Clément aîné, impliqué, avait été arrêté, interrogé, emprisonné puis libéré sous caution, ce qui lui permit de recourir au ministre en présentant toutes les pièces relatives à ce procès, pour se défendre, laver son honneur et demander le remboursement des importantes sommes engagées et des fournitures pour l'armée, jamais payées, commandées début 1783 pour le marquis de Bouillé qui commandait la flotte française.

Son très long mémoire justificatif au ministre (vues 220-240)⁶⁹, avec référence des pièces jointes (PJ), commence par son arrivée à Saint Domingue à 14 ans en 1765 envoyé par ses « *oncles de Marseille pour prendre connaissance des affaires d'une maison de commerce qu'ils avaient fondée au Cap et que je conduisis bientôt comme chef en mon nom.* ». En 1776-77, sa maison de commerce du Cap (Partie du Nord) ayant acquis réputation et accroissement, il forma un autre établissement à Jérémie (Partie du Sud). Avec un navire qui lui avait été envoyé portant une cargaison de 600 000 livres, il suivit la côte pour la répartir avec bénéfices dans différents quartiers du Sud (Tiburon, Les Cayes, Jacmel) puis passa à la Jamaïque pour y former des liaisons utiles ; accueilli par les principaux négociants, il y resta deux semaines et lia amitié avec le sieur LINDO, riche négociant d'origine française, avant de revenir au Cap.

« *Bientôt les hostilités entre la France et l'Angleterre vinrent troubler ces mers et ouvrir un nouveau champ aux spéculations.* » Il arma quelques corsaires mais finit par renoncer « à cette petite guerre à laquelle j'employai des capitaux considérables qui ont péri presque en totalité » (frais d'armement, difficulté d'avoir des matelots, etc.). Le seul avantage fut que son corsaire, capitaine Petiton, « **éloigna plusieurs fois un corsaire ennemi nommé PORKINS**⁷⁰, *sauva quelques chaloupes du côté de Fort Dauphin et enfin fut du plus grand secours à M. de La Bretonnière, lieutenant de vaisseau de Sa Majesté, commandant la frégate La Tourterelle et escortant un convoi* », obligé de relâcher à Puerto Plata⁷¹ : « *mon corsaire lui a servi de mouche pendant son long séjour dans cette rade espagnole [...] connaissant mes principes a négligé les intérêts de sa croisière pour consacrer au salut du convoi tout son zèle et toute son activité* ». Clément ne reçut pour cela aucune récompense et on le pria « *de vendre pour le compte du roi l'un de [ses] bâtiments qui avait la réputation de marcher supérieurement* ». Il fut alors reconnu par l'Intendant pour un « *négociant patriote* ».

En 1779 les Neutres avaient la permission d'approvisionner la colonie de Saint Domingue et les îles voisines faisaient « *un nombre prodigieux d'armements* » pour Le Cap et le Port au Prince et Clément était presque le seul négociant du Cap auquel les négociants hollandais de Curaçao confiaient leurs affaires. Mais bientôt « *les négociants hollandais furent impliqués dans la guerre que se faisaient avec acharnement l'Angleterre et la France.* » Inquiet sur le sort des « *capitaux considérables* » qu'il avait avancés aux négociants hollandais, il décida de faire un voyage à Curaçao pour faire rentrer ses créances. Il arma une polacre⁷² de 12 canons, 80 hommes d'équipage et un chargement de 120 000 livres coloniales et partit le 31 janvier 1781 avec une lettre de recommandation du gouverneur pour M. Rodier, le gouverneur hollandais. Suit le long détail d'un combat

⁶⁹ Nombreux détails sur ses activités donnés dans son interrogatoire de septembre 1783, vues 500 et suivantes.

⁷⁰ « corsaire anglais fameux par ses courses durant la guerre de 1778 sur la côte de St-Domingue » écrit Moreau de Saint Méry dans sa « Description de [...] Saint-Domingue ». Plus loin dans son Mémoire, en 1781, Clément le rencontre à la Jamaïque et le cite comme « ce corsaire fameux par la prise de 300 bâtiments sur les parages du Cap et la ruine de notre commerce intérieur. »

⁷¹ Côte nord de la Saint-Domingue espagnole.

⁷² Voilier de type méditerranéen mélangeant voiles carrées et latines.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

contre 3 grands navires « qui ramenaient 200 hommes de troupes de la Nouvelle Angleterre à la Jamaïque », de son séjour forcé à la Jamaïque, comme prisonnier, de 4 mois, depuis le 9 février 1781, en raison de l'embargo mis dans le port de Kingston, et de son retour au Cap le 15 juin sur un autre bâtiment qu'il avait acheté. Il fait rapport de tout ce qu'il a observé à la Jamaïque à M. de Reynaud⁷³, commandant provisoire, et celui-ci lui promet de lui accorder une commission sur le premier parlementaire qui partira pour la Jamaïque, afin d'y « solder les gros engagements que j'avais contractés ». Mais le nouveau commandant, M. de Lilancourt⁷⁴, octroie cette commission en août à un autre gros négociant du Cap, M. Lafoucherie, lequel refuse qu'il soit embarqué comme passager sur le parlementaire.

Avec son bâtiment de la Jamaïque il approvisionne à la demande du gouvernement la garnison du Môle, faisant le sacrifice « d'une grande quantité d'effets et marchandises » à transporter à Saint Marc pour M. le chevalier Deslincourt, arrivé de France.

Il part finalement pour la Jamaïque le 25 août 1781 sur le bateau portugais L'aimable Donzelle, de Lisbonne, venu d'Europe à son adresse. M. Le Brasseur, commissaire ordonnateur tenant lieu d'intendant⁷⁵, l'avait engagé à acheter à la Jamaïque « deux bâtiments bons voiliers » pour le service du roi et des toiles à voile et cordages pour les magasins du roi ; il renouvellera cette demande le 10 décembre 1781 (PJ 3). Il part avec 400 000 livres de piastres gourdes pour payer ses dettes et faire face à ces nouveaux engagements. Longs détails des achats et exportation, parmi lesquels 6 bâtiments, bricks⁷⁶ et goélettes⁷⁷, dont un avec cargaison de 200 noirs, arrivé heureusement au Cap, et un chargé d'une partie des articles prohibés (toile à voile, cordages, boulets), pris par un corsaire espagnol et emmené à Cuba. Constamment occupé par ses achats et le souci de les garder cachés, il sortait peu mais prenait ses repas chez le sieur Lindo, souvent avec le corsaire Porkins « qui semblait me surveiller mais ne me desservit pas. » Porkins le prie de lui envoyer du Cap 3 caisses de ratafia et 2 douzaines de paires de bas de soie. Le jour même, 27 septembre 1781, il écrit à son frère au Cap une longue lettre, « source de tous mes maux », détaillant ses achats, demandant de l'argent et les articles pour le sieur Porkins, en écrivant son nom⁷⁸.

Il quitte la Jamaïque début 1782, déguisé en matelot, ayant enfutaillé comme du vin les toiles à voile restantes. Il donne tous détails sur la Jamaïque à M. de Lilancourt qui l'en remercie par lettre du 3 février 1782 (PJ 4).

⁷³ Jean François de REYNAUD de VILLEVERD, colonel du régiment du Cap, commandant des troupes et milices de Saint-Domingue, gouverneur général par intérim en 1780. Colonies E 349. Nombreuses références dans les bulletins de GHC.

⁷⁴ Jean Baptiste de TASTES de LILANCOUR, gouverneur en 1776, Colonies E 286.

⁷⁵ Joseph-Alexandre LE BRASSEUR : voir GHC 64 p. 1178, 119 p. 2657, 139 p. 3244.

⁷⁶ Voilier rapide à 2 mâts, navire de prédilection des pirates et corsaires, aussi utilisé pour le commerce.

⁷⁷ « Très utilisé à partir du XVIIIe siècle en Amérique du Nord dans sa version à 2 mâts pour sa maniabilité et sa vitesse malgré des vents défavorables, et ceci grâce à ses voiles auriques, tout en conservant de bonne capacité de charge (cargaison ou hommes) pour un équipage minimal. Ces navires pouvaient également naviguer en eaux peu profondes et être armés d'assez nombreux canons de petit calibre, pour intimider les navires marchands. Au XVIIIe siècle ces navires furent utilisés dans des opérations militaires (embargo, piraterie), de transport (traite négrière, cargo) » (Wikipedia).

⁷⁸ Copie de cette lettre du 27/09/1781 envoyé par Clément aîné, de Kingston, Jamaïque, à son frère au Cap : vues 518-520.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

En mars 1782 M. de Galvez, général des troupes espagnoles, lui demanda un bâtiment pour transporter à la Jamaïque un officier espagnol déguisé : il l'envoie sur l'Elseneut, bâtiment danois, qu'il adressa à M. Lindo avec une modique cargaison de coton pour dissimuler l'affaire et la mission de l'officier espagnol fut remplie à souhait, ce dont Galvez témoigna en le remerciant (PJ 5 et 6) ⁷⁹

Suivent plusieurs demandes d'achats d'approvisionnements, cordages, poudre à la demande des administrateurs, M. de Bellecombe gouverneur ⁸⁰ et M. de Bongars intendant ⁸¹, au long de l'année 1782. Il en reçoit des remerciements mais pas de remboursement et Bellecombe lui refuse « *durement* » par la suite toute attestation de ces actions. Plusieurs « emprunts » d'argent non remboursés.

Début 1783 l'intendant Bongars lui demande de se charger de fournitures de la meilleure qualité, étant « *démuni d'articles de subsistance pour des forces considérables de terre et de mer* », l'escadre du comte d'Estaing et l'armée du marquis de Bouillé s'annonçant. D'autres négociants avaient refusé ou demandaient des prix trop élevés. Soumission faite (PJ 8 à 10) pour un « *profit médiocre mais licite* » et livraisons commencées le 5 janvier 1783. Les fournitures qu'on lui demandait pour l'escadre et l'armée devaient se monter d'après l'état fourni en janvier 1783 (PJ 12 ⁸²) à près de 4 millions argent de Saint Domingue. Suit le long détail de la satisfaction du magasinier du roi, du commissaire et de l'intendant pour les premières livraisons (pour près de 1 400 000 livres) et des grosses difficultés avec le gouverneur Bellecombe, persuadé par des négociants jaloux qu'il faisait d'énormes profits, qui casse le marché signé, alors même que l'intendant lui demandait de continuer ses livraisons, la garnison du Môle manquant de salaisons et Clément étant le seul à en avoir de fraîches ; le commissaire chargé des achats le dit à Bellecombe qui rétracte son ordre et 4 navires transportent la salaison au Môle (PJ 11). Inspection des marchandises en magasin et mauvais rapports sur leur qualité : Bellecombe interdit de plus rien prendre chez lui et l'intendant Bongars « *assez juste pour me promettre le solde de mon paiement n'est pourtant pas assez vigoureux pour prendre sur lui de remplir sa promesse* » ⁸³. Fortune ébranlée et compromise « *J'ai le*

⁷⁹ Lettre en espagnol en témoignage de satisfaction de don Bernardo de GALVEZ, « gouverneur et capitaine général des provinces de la Louisiane et Floride occidentale », « commandant général des armées en opération en Amérique » du 7 mai 1783, vue 246, et traduction par Félix Calleboret (ou Callebout), interprète au gouvernement général du Cap, vues 550-553

⁸⁰ « Très haut et très puissant seigneur Guillaume LÉONARD de BELLECOMBE, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur, lieutenant général des Isles françaises de l'Amérique sous le vent et inspecteur général des troupes, artillerie, milice et fortifications des dites isles » (GHC 39 p. 599). Gouverneur de Saint-Domingue de 1781 à 1785. Nombreuses références dans les bulletins de GHC.

⁸¹ « M. Alexandre de BONGARS, chevalier, conseiller du roi en son Conseil, président en son parlement de Metz, intendant de justice, police et finance de la guerre et de la marine des Isles françaises de l'Amérique sous le vent » (GHC 39 p. 599). Intendant de Saint-Domingue de 1766 à 1771 et de 1778 à 1785. Nombreuses références dans les bulletins de GHC.

⁸² Pièce 12 : vues 260-262, longues listes de 4 pages, intéressante comme témoignage de tout ce qui est requis pour la flotte et l'armée d'une expédition de cette importance et la charge que cela représentait pour le gouvernement de l'île. Voir aussi un « Etat des vivres et effets pour la subsistance d'un corps d'armée de 7 000 hommes pendant 3 mois aux ordres de M. le marquis de Bouillé » et autres états, joints à la lettre 140, du 13/02/1783, du gouverneur Bellecombe (vues 294-316).

⁸³ Un exemple de plus des relations difficiles entre le gouverneur et l'intendant, qui se retrouve dans toutes les îles et à toutes les périodes.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

droit d'accuser de mes malheurs et le chef militaire que je n'ai pas dû connaître et l'administrateur des finances qui reconnaît ma dette pour légitime, ma conduite pour irréprochable et qui retient injustement mes fonds. » Il supplie donc le ministre de se faire expédier « la copie des différents marchés passés avec le Roi » mais ajoute que tout ce qui précède sur « ma conduite patriotique et mes intérêts pécuniaires » ne sert que « d'introduction à la catastrophe horrible qui me fait implorer votre justice »

« Je touche à l'époque la plus malheureuse de ma vie. » Jusqu'ici il avait essuyé contradictions, traverses, revers, mais ce sont « des jours de troubles et d'horreur » qui commencent.

Fin février 1783, un pilote du Cap nommé FOURNIER lui avait remis un billet du corsaire Porkins, un demi-carré de papier sans date, sans vouloir lui dire comment il l'avait reçu. Le corsaire anglais le pria de lui envoyer par le premier parlementaire une guitare et 6 paires de gants de femme. Fournier lui demanda aussi comment ravoir à bon marché 3 nègres que Porkins avait enlevés sur la côte à son frère : « *Je plains le sort de ces habitants côtiers* » regrettant que « *ayant offert plusieurs fois au gouverneur et à l'intendant des bâtiments d'une marche supérieure pour intercepter ce corsaire, on avait toujours négligé ou refusé mes offres.* » Le sieur d'Esclimont, « *propriétaire et armateur d'un bâtiment neutre, [qui] s'était fait naturaliser danois pour présider à ses opérations avec sécurité* » offrit sa guitare dont il ne se servait plus et se chargea de la remettre à Porkins, avec les gants, s'il le rencontrait, ce qui ne se fit pas.

Il s'ouvrit début mars un conseil de guerre faisant le procès de 4 pêcheurs ou pilotes de la rade « *accusés d'avoir eu des intelligences avec Porkins* » et de lui avoir fourni « *pain et rafraîchissements* »⁸⁴. Parmi eux ce Fournier qui, dans son interrogatoire, parla du billet qu'il lui avait remis de la part de Porkins. Ce fut le prétexte pour arrêter Clément, saisir ses papiers, le mettre à la geôle sans communication pendant 3 jours alors qu'il était « *chargé d'affaires immenses, ayant alors 14 bâtiments étrangers à mon adresse* ».

Le 14 mars il fut enfin interrogé et fit état de sa qualité de capitaine en second de milices. Le 20 mars, procédure instruite, le conseil de guerre commença et les 4 pilotes furent condamnés à mort.

Malgré sa défense et le témoignage du sieur d'Esclimont, qu'on ne prit pas par écrit, il fut condamné à rester à la geôle jusqu'à plus ample informé. Il demanda au gouverneur sa relaxation provisoire qui ne lui fut accordée que sous l'énorme caution de 300 000 livres, qu'il put payer grâce à l'aide de son ami le sieur Vuyton (PJ 14). Il rentra chez lui le 27 mars, trouvant que sa maison avait 26 bâtiments à son adresse, principalement chargés de comestibles et, le jour même, le gouverneur eut recours à lui pour expédier des provisions à la garnison des îles Turques.

Il profite donc de sa relaxation provisoire pour écrire ce mémoire au ministre, accompagné de toutes les pièces jointes, réfutant tous les agissements du conseil de guerre et le déclarant nul en s'appuyant sur des textes de loi. Étant « *irréprochable* » « *comment se peut-il que j'aie été traité en criminel, en homme coupable de crime de trahison ?* » Les entreprises menées contre lui sont « *vexatoires et viciées de nullité* », la caution de 300 000 livres « *injustifiée* ». Le projet était « *de me détruire dans l'opinion publique et dans celle des commerçants étrangers avec qui je faisais affaire.* » Il réclame justice et demande donc au ministre que le conseil du roi déclare la séance du conseil de guerre du 20 mars « *nulle, abusive, inconséquente* » et de la « *casser, annuler et révoquer* », de déclarer le jugement du conseil de guerre « *nul et tortionnaire* » et de rétablir son emploi et commission de capitaine en second de la compagnie des dragons milice du Cap, interdit et suspendu par le gouverneur (PJ 15).

⁸⁴ François Gaschet, Jean Baron, Louis et François Fournier (vues 535 et 543).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Sont jointes à ce mémoire les 15 pièces justificatives (vues 241-266).

Suit « *l'affaire des fournitures du sr Clément* » avec une lettre de l'intendant Bongars au ministre le 23 février 1783 (vues 267-270) et le récit par le gouverneur Bellecombe, lequel donne bien entendu une version différente : lettres 140 du 13 février 1783 (vues 271-278), 156 du 26 février (284-287), 174 du 4 avril (280-283) : « *je ne sais pourquoi le Président Bongars vous renvoie à prononcer sur cette affaire* »... Nous ne reprendrons pas les versions données dans ces lettres, elles aussi accompagnées de plusieurs pièces, certaines en double. Il s'agit là de la mauvaise qualité des fournitures, de profits exagérés, etc.

Le 27 juillet 1783 (vue 544) le maréchal de Castries ministre de la Marine, répond de Versailles à Mr de Bellecombe, gouverneur de St Domingue, que, d'après l'examen des papiers du sieur Clément et de la procédure, « *il paraît très difficile de lui prouver, et à ses associés, qu'ils ont porté des subsistances en pays ennemi* ». En revanche il faut le poursuivre, devant les tribunaux ordinaires, pour les contraventions commises « *aux lois prohibitives du commerce* »

Le 30 janvier 1784 (lettre 370, vues **469-**) Bellecombe envoie les 21 pièces de la procédure criminelle du **29 mars 1783** du **conseil de guerre** contre les quatre caboteurs [ce qui précède] et de celle de **septembre 1783** contre Clément aîné et cadet et Deslincourt convaincus de **commerce prohibé** à la suite de l'examen des papiers saisis par Dugrés, lieutenant de roi au Cap [ce qui suit] ⁸⁵.

- Interrogatoire de Jean Joseph Clément aîné, dans la chambre criminelle, le 27 et 29/09/1783 (vues 505-512) : capitaine en second des dragons à pied des milices du bataillon du Cap, né en Dauphiné, 32 ans, depuis plus de 18 ans en la ville du Cap. Interrogé sur le commerce fait avec des étrangers, il dit que, en 1778, au début des « *hostilités* » il a eu à son adresse quelques espagnols qui apportaient des mulets et cuirs, le comte d'Argout ⁸⁶ encourageant alors les négociants, par une lettre du roi qu'il fit publier, « *à faire approvisionner cette Isle tant de comestibles que des marchandises dont l'habitant pouvait avoir besoin, le tout par des navires des puissances neutres* » ; puis il a eu des navires hollandais « *qui n'étaient point alors en guerre* » (etc. : donne de nombreux détails sur ses activités, à la demande des administrateurs).
- Interrogatoire de Jean Baptiste Clément cadet, négociant, dans la geôle, le 29/09/1783 (vues 500-504) : négociant et lieutenant dans la compagnie des gens d'armes du bataillon des milices de la ville du Cap, il a 26 ans. Il n'est jamais allé à la Jamaïque mais son frère deux fois, une fois comme prisonnier et la seconde par permission des administrateurs pour acheter des navires pour le service du roi ; 5 des 6 bâtiments ont été adressés à leur maison de commerce, mais sans pacotille particulière pour son compte, un sous pavillon anglais portant 200 nègres, 3 sous pavillon danois avec permission anglaise, un sous pavillon portugais ; des 5 navires un seul a été pris par Mr Lebrasseur, alors faisant fonction d'intendant, qui était satisfait des cargaisons de voiles et cordages ; son frère lui avait envoyé une seule pacotille d'environ 12 000 livres mais

⁸⁵ Extraits du greffe de l'amirauté du Cap : liste des pièces collationnées, vues 476-478, et « *Inventaire des papiers du Sr Clément fait par Mr le chevalier Du Grès, lieutenant pour le Roy, vues 535-539* », qui donne un état de la correspondance de la maison de commerce Clément frères, avec les noms des correspondants et leur localisation mais sans date : 29 liasses.

⁸⁶ Robert d'Argout, gouverneur de Saint Domingue de 1777 à 1779.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

que c'était pour se rendre favorable le sieur Lindo dans les opérations à faire pour le service du roi et de l'administration de la Jamaïque. Depuis un grand nombre de bâtiments danois dont ils ont géré la cargaison sont arrivés à l'adresse de la maison de commerce. En outre M. de Bongars intendant a chargé son frère d'aller lui-même à Saint Thomas pour envoyer au Cap « *une infinité de provisions de guerre, de bouche et de Marine dont l'armée navale commandée par M. le marquis de Vaudreuil avait le plus pressant besoin* » : il est allé à Saint Thomas, à Sainte Croix, à l'île Saint Jean, à Tortolle et a dépêché nombre de bâtiments chargés des dites provisions. Ces bâtiments ont été envoyés par ordre des administrateurs au Môle et ailleurs et d'autres repartis pour Saint Thomas « *faire de nouvelles importations de provisions de toutes espèces* » : ce commerce était pour le service de l'état.

- Interrogatoire du sieur Deslincourt le 30/09/1783 (vues 496-499) : il s'appelle Jean François Régis de BENOIT d'ESLINCOURT, écuyer (titres enregistrés au conseil du Cap), 32 ans, né à Auch, avocat au parlement de Paris, ci-devant naturalisé danois, demeurant ci-devant à Saint Thomas et actuellement au Cap ; arrivé à Saint Domingue en mai 1781 dans l'intention d'y faire du commerce, il a d'abord vendu les marchandises apportées en pacotille ; puis il a demandé à Mr de Lilancourt, alors général (gouverneur), à qui il avait été recommandé, la permission d'aller à la Jamaïque dans un parlementaire. Voyant qu'il ne pouvait rien faire s'il ne naviguait pas sous pavillon neutre, il revint d'abord au Cap et fit part au nouveau général, M. de Bellecombe, de son dessein d'aller à Saint Thomas s'y faire naturaliser danois pour naviguer sous pavillon neutre et de le faire servir à l'avantage du gouvernement toutes les fois qu'il pourrait lui être utile, ce qui fut accepté. Il fut naturalisé danois en mars 1782⁸⁷ et chaque fois qu'il était au Cap il demandait ses ordres à Bellecombe (approvisionnement du Môle, compte-rendu de vive voix ou par écrit des forces à la Jamaïque, etc.). Depuis la paix il a cessé le commerce fait sous pavillon danois, il est devenu habitant de Saint Domingue et continue d'être aussi bon français que ci-devant.

Copie d'une lettre de d'Eslinecourt à Clément, écrite du Port au Prince le 08/05/1782 (vues 514-517), jointe à l'interrogatoire : arrivé avec 40 nègres et 60 000 francs de marchandises. Les nègres valent 2 050 livres, les négresses 1 950, les négrillons et négrittes 1 650. A apporté des « *articles très rares comme papier, meules à aiguiser, &* ». Rapport sur le combat naval du 12 avril 1782 entre l'amiral anglais Rodney et l'amiral français de Grasse.

- témoignage d'Alexandre Jacques Bongars, intendant, le 29/09/1783 à l'amirauté de Cap (vues 513) : « *L'armée navale, commandée par Mr le marquis de Vaudreuil, s'étant trouvée à son arrivée en ce port, après le combat du 12 avril 1782, dépourvue de toutes sortes de provisions de guerre et de bouche* » [...], il a envoyé aux îles neutres « *le sieur Clément, négociant de cette ville, dont nous connaissions tout le zèle et l'activité* » « *Il s'est rendu lui-même à Saint Thomas et a fait envoyer par les différents négociants de cette isle neutre plusieurs bâtiments dont les chargements ont servi à l'approvisionnement de l'armée, de manière que sa mission a été exécutée à notre plus grande satisfaction.* »

Dans les interrogatoires et informations paraissent comme témoins

⁸⁷ Vues 560-561, lettres de bourgeoisie le 1^{er} mars 1782, accordées par Thomas de Masserville, colonel de sa majesté le roi du Danemark, général adjudant et commandant des isles Saint Thomas et Saint Jean en Amérique, traduites par l'interprète Boisson le 1^{er} septembre 1783.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- Jacques CARABASSE ⁸⁸, négociant, 50 ans, ci-devant commissaire nommé par le gouvernement pour l'échange des prisonniers de guerre : a vu Clément à la Jamaïque où il était chargé par le gouvernement d'acheter navires et provisions (vues 483-486) ;
- Jean TAUZIN jeune, marchand, 31 ans : pendant la dernière guerre les frères Clément ont eu beaucoup de bâtiments hollandais puis danois mais qui avaient permission d'entrer dans le port (vues 487-488) ;
- Pierre TAUZIAS, négociant, 33 ans (vues 488-490)

Le 19 septembre 1783 (vues 546-549) le lieutenant particulier au siège royal du Cap Deshayes de Sainte Marie, faisant fonction de procureur du roi au siège de l'amirauté pour l'absence du titulaire, rend compte au lieutenant général de l'amirauté du Cap de ses conclusions après l'examen des papiers et les interrogatoires : « *Il résulte bien clairement [...] que le dit Sieur Clement aîné a fait le commerce étranger, ce qui est contraire aux lois du royaume et notamment aux lettres patentes en forme d'édits concernant le commerce étranger aux isles et colonies françaises de l'Amérique du mois d'octobre 1727 et autres ordonnances rendues depuis ; qu'il paraît aussi que le dit sieur Clément aîné avait pour agents ces complices dans le dit commerce : le sieur Clement cadet son frère et le Sr Delincourt qui, se trouvant coupables des mêmes contraventions, doivent être pareillement poursuivis.* »

Nous ne savons pas s'il y eut poursuite ou pas pour « commerce étranger », les documents s'arrêtant là.

En janvier 1786 (vue 567) les bureaux de Versailles résument ainsi la demande du Sr Clément, négociant au Cap Français « demande le paiement d'une somme de 226 995 livres argent des Isles pour fournitures et approvisionnements faits à la colonie, d'ordre de l'Intendant, et d'une indemnité pour cause de l'inexécution du traité et des pertes qui en ont résulté » et concluent « Le 21 janvier 1786 remis les pièces à M. Henrion de St Amant. Cette affaire concernant l'Administration. »
Et sur la chemise la mention « Terminée »

Enfin, le 25 août 1786, le conseil des dépêches décharge Clément des accusations du conseil de guerre de mars 1783 et lui fait main levée du cautionnement exigé pour sa liberté (vue 468).

L'affaire de « Clément frères » est donc terminée mais nous pouvons constater qu'elle a sonné le glas de la maison de commerce et que les deux frères seront désormais des habitants.

⁸⁸ Un Jacques François CARABASSE, capitaine commandant la compagnie des chasseurs du bataillon des milices du quartier du Cap, natif de Montpellier, est décédé au Cap à 54 ans le 27/10/1783. Serait-ce celui interrogé le 11/10/1783 ?

Transaction entre Clément frères de Marseille et Clément frères du Cap

Chez M^e Moreau, notaire au Cap, acte du **06/10/1789**, transcription à Philadelphie ⁸⁹ :

Transaction entre les sieurs Clément frères, négociants à Marseille, et les sieurs Clément frères, négociants au Cap, portant obligation par ces derniers de la somme de 600 000 francs.

D'une part le sieur François Xavier Curet, capitaine de La Vertu de Marseille ⁹⁰, actuellement au Cap, et le sieur **Louis François Hilarion Clément fils**, ordinairement à Marseille, aussi actuellement au Cap, tous deux fondés de pouvoir ad hoc des sieurs **Barthélemy Clément et Jean Louis Clément frères, négociants établis à Marseille** ; d'autre part **Jean Joseph Clément**, ancien négociant au Cap actuellement habitant à Plimouth dépendance de Jérémie, aujourd'hui au Cap, agissant en son nom et en celui de **son frère Jean Baptiste Clément**, habitant à l'Acul.

Historique

En 1764 Barthélemy et Jean Clément, frères, demeurant à Marseille, établirent une société en commandite sous la raison « Peloux, Chevaly et Compagnie », pour 12 ans, les frères Clément fournissant les fonds et étant pour moitié dans les intérêts, Peloux et Chevaly apportant leur talent et industrie ; chacun pour un quart.

Peloux mourut le 03/03/1767. Le 15/06/1767 nouvel acte de société entre les frères Clément et les sieurs Chevaly, Jean Joseph et Justin François, ces deux derniers se partageant le quart de la part de Peloux.

Le 22 juin, mort de Justin François Chevaly ; liquidation qui continue à ce jour avec Clément frères du Cap

Le 3 janvier 1767 (M^e Lacaze au Cap) les frères Clément de Marseille, Peloux et Chevaly ont acheté au sieur André Gérard, négociant au Cap, une maison faisant le coin des rues du Couvent et de la Fontaine pour 67 000 francs, payés par les Clément et laissée à disposition de la société du Cap pour son usage.

Le 18/09/1772 (M^e Beque à Marseille) les héritiers Peloux cèdent leurs droits dans la société sur cette maison aux Clément de Marseille.

Le 29/12/1772 Chevaly cède de son côté le quart de tous ses droits aux Clément.

Les Clément ont donc concentré tous les droits entre leurs mains.

Le 22/01/1773 commence la société Jean Joseph Clément et compagnie, puis Clément frères et Compagnie jusqu'au 06/10/1789.

Les Clément du Cap doivent donc aux Clément de Marseille un compte des fonds que ces derniers ont mis et laissé dans la société d'entre eux et les sieurs Peloux et Chevaly et des marchandises envoyées par les Clément de Marseille sur le Martiniquais à leur adresse.

Les frères Clément de Marseille, pour parvenir à la liquidation de la société et prendre possession de la maison ont assigné les Clément du Cap devant le sénéchal du Cap (requête 09/09/1789, sentence 19/09 remettant à quinzaine). Ils veulent se faire payer du loyer de la maison et faire rendre les comptes de vente des marchandises expédiées.

⁸⁹ Fichier Houdaille (CL-005 et 006). Nous n'avons pas trouvé l'acte dans les registres du Consulat de Philadelphie (G5/42 à 45, microfilms 5mi/1438 à 1440).

⁹⁰ Navire probablement armé par les frères Clément de Marseille. Voir dans la généalogie les départs ou arrivées sur La Vertu de Marseille de plusieurs membres de la famille.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Transaction :

1 dissolution de la société

2 Jean Joseph Clément du Cap, au nom de son frère et du sien, rend compte des fonds aux sieurs Curet et Clément fils. Ils doivent 761 310 francs aux Clément de Marseille, y compris solde des marchandises reçues par le Martiniquais. Il faut en déduire la valeur de la maison de la rue du Gouvernement estimée 161 000 par les parties ;

Les frères Clément du Cap s'engagent à payer à Clément frères de Marseille les 600 000 francs, Jean Joseph Clément mettant en gage son habitation caféyère de Plimouth et le tiers d'une caféyère aussi à Plimouth appelée Don de l'Amitié, en société avec les sieurs Drivault et Vuyton ; paieront 50 000 francs dans un an et 80 000 d'année en année, à Marseille, à leurs risques et périls.

Etant donné la date de cette transaction, on pourrait se demander si les Clément de Marseille ont été remboursés... Voir ci-après les suites dans la reddition des comptes de tutelle à la fille de Jean Baptiste en 1804.

La mort de Jean Baptiste CLÉMENT

« La Révolution de Saint Domingue contenant tout ce qui s'est passé dans la colonie française depuis le commencement de la Révolution jusqu'au départ de l'auteur pour la France le 8 septembre 1792 » (AN F3/141, « pièce 88 cote XXXVI », pages 165-434)

Ce long récit manuscrit, très détaillé et précis, souvent cité, avec de nombreuses ratures et compléments en marge, commence le 6 janvier 1790. L'auteur est le procureur de l'habitation Clément à L'Acul et cousin de Jean Baptiste Clément. Nous ne garderons que ce qui concerne l'habitation Clément.

Le 16 août 1791, incendie sur l'habitation Chabaud au Limbé. L'incendiaire, commandeur de l'habitation Desgrieux du Limbé, arrêté par le citoyen Chabaud, lui déclare que tous les commandeurs, cochers, domestiques des habitations avaient formé le projet d'égorger tous les blancs et d'incendier toutes les habitations (p. 202).

L'assemblée provinciale, prévenue, taxe les habitants du Limbé de visionnaires. « Cet excès de confiance nous perdit ». Les habitants du Limbé envoient des courriers extraordinaires dans tous les quartiers prévenir les habitants et les engager à faire des patrouilles pendant la nuit, en vain : incrédulité, morosité, paresse.

« Le 22 août à 11 heures du soir, le nègre Bougman (sic : connu sous le nom de Boukman), cocher de l'habitation Clément dont j'étais procureur, à la tête de quelques nègres du Limbé et d'autres du quartier de l'Acul, va sur l'habitation Trémès », s'empare des armes de son charpentier et gérant, le citoyen Duthil. De là ils vont sur l'habitation voisine appartenant au citoyen Noé, saisissent l'apprenti raffineur (p. 203), le tuent, assassinent le raffineur Carol dans son lit. Le citoyen Mougès, chirurgien, a la présence d'esprit de leur dire : Qui vous soignera si vous me tuez ? Ils pillent la grand case de l'habitation Noé puis avec Duthil et Mougès leurs prisonniers, vont sur l'habitation Clément, à minuit et demi.

L'auteur fait le récit détaillé de leurs massacres et pillages (p. 204-208). Caché dans la ruelle de son lit, il est finalement découvert, mais sauvé par Bougman, « le commandant de cette horde sanguinaire [...], pour qui j'avais toujours eu beaucoup de bonté », qui leur dit : « Ne le tuez pas. C'est un bon blanc et qui est plus savant que tous les autres qui sont ici ». En effet, l'auteur se faisait accompagner de lui quand il faisait des arpentages car « c'était le plus intelligent de tous ».

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Les trois blancs prisonniers (Duthil, Mougès et l'auteur, procureur de l'habitation Clément) emmenés par les révoltés, assistent aux pillages et assassinats (p. 209 à 213).

« Un vieux nègre de l'habitation Clément vint m'apprendre ce qu'étaient devenues dans la nuit **les citoyennes Clément mère et fille**. Elles tenaient par la main **mon cousin Clément** lorsqu'un coup de pistolet tiré à travers la jalousie de sa fenêtre le leur arracha en lui donnant la mort. Alors, les infortunées ne sachant que devenir, elles se livrèrent entre les mains d'une négresse dont la fidélité ne s'est jamais démentie. Cette négresse profita du moment où les révoltés étaient occupés de mon sort. Elle les prit entre ses bras, les transporta dans un corridor ; de là elle les fit monter dans le galetas et les mit par ce moyen à couvert des insultes de noirs. Après que ceux-ci eurent évacué l'habitation, elles descendirent et furent se cacher à la sollicitation de ce vieux nègre dans la chambre d'une des négresses domestiques en attendant qu'elles puissent se montrer sans crainte. Quelques nègres arrivèrent dans ces entrefaites et demandèrent à celui-ci où était sa maîtresse. Il leur répondit qu'il l'ignorait. Ils se retirèrent. Le citoyen Estève, habitant à une demi-lieue, sachant que la citoyenne Clément et sa fille respiraient encore, leur envoya un exprès pour les engager à venir le rejoindre. Elles ne balancèrent pas, montèrent en voiture et se rendent chez lui où plusieurs blancs s'étaient déjà rassemblés. [...] Il fut bien doux pour moi d'apprendre que la citoyenne Clément et sa fille, l'objet de mes plus tendres sollicitudes, avaient échappé à la fureur des révoltés. Mais quelle fut ma douleur d'apprendre en même temps que celui qui me tenait lieu de père avait expiré sous leurs coups. » (p. 214)

Reddition de comptes de tutelle par Marie Catherine Aimée BERTRAND veuve CLÉMENT en secondes noces et son 3^{ème} mari Jean Georges BOYER à leur fille et belle-fille Geneviève CLÉMENT

Le 29 brumaire XIII à Philadelphie ⁹¹, devant Jean Baptiste Porée, chancelier du commissariat des relations commerciales de France, comparaissent Jean George BOYER, négociant ci-devant du Cap Français, et dame Catherine Aimée (le second prénom, qui doit être le prénom usuel en famille, rayé et remplacé par Marguerite) BERTRAND, veuve en premières noces de Jean DUTHIL, habitant à L'acul (d'où un fils aujourd'hui majeur), en secondes noces de Jean Baptiste CLÉMENT, « décédé négociant au Cap et habitant dudit quartier de L'accul et de Jérémie » (d'où une fille aujourd'hui majeure de 21 ans passés dont elle était tutrice principale) et aujourd'hui épouse non commune en biens et sans enfant dudit Sr Boyer, subrogé tuteur de sa fille.

Ils viennent déposer un long compte très détaillé de dépenses et recettes afin que Jean George Boyer rende compte à son épouse de l'administration de ses biens et que le couple rende compte à leur fille et belle-fille de ce qui lui est dû de leur tutelle. Auparavant ils font des déclarations préliminaires à titre d'explication.

Dans son contrat de mariage du 9 décembre 1792, la veuve Clément avait donné procuration générale et spéciale audit sr Boyer pour gérer et administrer tous ses biens et affaires personnelles et celles relatives à la tutelle de sa fille mineure. Le sieur Boyer a donc administré tous les biens mobiliers et immobiliers dépendant de la succession de Jean Baptiste Clément et de Jean Joseph Clément son frère dont il était l'héritier. Mais le Sr Boyer ne les a administrés qu'en juillet 1794 « à cause des troubles qui agiterent la partie du Nord de St Domingue et notamment l'incendie de la ville du Cap en juin 1793 ».

⁹¹ Consulat de Philadelphie, G5/45 n° 436 (microfilm 5mi/1440) ; 44 pages.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Du compte de son administration du 10 juillet 1794 au 16 novembre 1804 pour la dépense et de 1794 au 1^{er} janvier 1798 pour la recette, il résulte que la recette se monte à 155 000 livres et la dépense à 522 958 livres, le tout argent de Saint Domingue, soit, en faveur du sieur Boyer, 167 933 livres. La recette a cessé en août 1798 parce qu'ils ont été forcés tous deux de quitter Jérémie pour ce continent « à cause des troubles qui ont agité Jérémie et ses dépendances par l'évacuation des troupes anglaise ». Ils avaient bien laissé des pouvoirs pour administrer leurs biens en leur absence mais ils ont été paralysés par l'apposition des séquestres sur les biens des absents, par les différentes guerres et « autres calamités qui ont détruit et absolument ruiné les propriétés de St Domingue ». Tout cela est reconnu par sa femme puisque tout s'est passé sous ses yeux, qu'il n'a agi que d'après ses avis et son consentement et qu'elle a en sa possession tous les titres, quittances et autres.

La dépense comprend également celle faite pour « les pensions, soins, éducation et entretien de la demoiselle Clément pendant sa minorité et jusqu'au 16 novembre 1804, 25 brumaire présent mois ». Aussi la présence de la demoiselle Joséphine Geneviève Céleste Eulalie Clément, née le 13 novembre 1783 et demeurant avec eux à Philadelphie, est requise pour entendre le dit compte. Ayant vérifié les calculs et comparé les pièces, elle en reconnaît l'équité et la vérité et le montant de 167 933 livres mais précise qu'il faut déduire de son compte ce qui ne concerne que Mme Boyer personnellement, en vertu de son contrat de mariage : la pension due par Mme Boyer à son mari (47 750 livres ⁹²) ; la commission allouée par Mme Boyer à son mari pour l'indemniser de ses peines et soins dans l'administration de ses biens et affaires (34 301 livres), soit 82 051 livres, et la pension payée par Mr Boyer à sa femme (15 000 livres) : soit un total de 97 051 livres.

Mme Boyer en son nom personnel et comme veuve commune en biens de Jean Baptiste Clément, d'une part, et la demoiselle Clément comme seule héritière de son père, d'autre part, s'obligent de payer au sieur Boyer 167 933 livres argent de Saint Domingue.

Cette somme lui sera payée, sans intérêts et par paiements annuels de 10 000 livres, « dont le premier ne sera échu et exigible que trois années après la rentrée en possession par les dame et demoiselle Clément de leurs biens » (!). Pour sûreté du paiement, elles hypothèquent tous leurs biens de St Domingue.

En conséquence la demoiselle Clément décharge sa mère et son beau-père de l'administration qu'ils ont eu de sa personne et de ses biens pendant sa minorité, déclarant être parfaitement satisfaite du compte qui vient de lui être rendu.

Suivent les très nombreux articles de dépenses et de recettes qu'il n'est pas question de reproduire ici intégralement mais que nous avons utilisés en partie dans la généalogie (en particulier les dates et causes des déplacements du couple).

Nous allons en donner de longs extraits significatifs pour souligner la richesse des informations données.

DÉPENSES

L'administration des habitations au temps des troubles

Impossible de reprendre les longues listes des dépenses et personnes concernées pour l'administration des habitations de Jérémie (fournitures diverses, négociants, marchands,

⁹² 6 000 livres argent de St Domingue par an ; détail donné par la suite en 1802, que nous ne reprendrons pas.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

procureurs, gérants, charpentier, apothicaire, chirurgien, etc.). Quelques exemples seulement :

« A leur arrivée sur l'habitation Jⁿ B^{te} Clement en juillet 1794 il ne s'y est trouvé aucuns meubles ni effets, ni ustensiles, ni outils, ni aucuns ferrements aratoires, rien absolument, que les cases nues et les nègres de l'habitation dans le plus pitoyable état, sans vivres et sans vêtements, la majeure partie de l'atelier dans un état de dissolution, les plantations abandonnées, enfin tout dans le plus grand désordre, avec trois mulets seulement, qu'on prenait journellement pour le service du camp d'Herivaux, c'est-à-dire pour charroyer les provisions dans les différents poste ; le gérant de l'habitation nous ayant déclaré, de même que tous les voisins d'icelle, que les nègres n'avaient presque pas travaillé dans la place depuis le commencement des troubles, que les nègres insurgés ayant fait souvent des incursions et des attaques dans le quartier de Plimouth, ceux qui restaient sur les habitations de leurs maîtres étaient contraints de se cacher dans les bois et d'y demeurer jusqu'à ce que les révoltés se fussent retirés dans leur repaire, enfin qu'aussitôt le calme, on les employait pour les travaux des camps et des chemins, bref qu'ils étaient en quelque sorte livrés à leurs volontés pour qu'ils n'eussent aucun sujet de mécontentement. »

Nota : **les sommes sont en « argent de St Domingue »**

1794

270 à Rabot monteur de gardes au camp d'Herivaux pour des gardes qu'il a montées pour l'habitation Jⁿ B^{te} Clement sur les ordres du Commandant

74 à Lormont Duverger pour 6 chemises de toile blanche pour les commandeurs et autres nègres faisant la garde sur la dite habitation Jⁿ B^{te} Clement

1 980 à Espiet, mécanicien, pour avoir fait et fourni deux moulins à vanner le café que Mme veuve Clément lui avait commandés dans le mois d'août 1792, l'un pour l'habitation Jⁿ Joseph Clement et l'autre pour l'habitation Jⁿ B^{te} Clement, lesquels furent livrés en octobre suivant et payé par le rendant compte en mars 1793

4 500 pour viande de boucherie, vivres pour les nègres et autres fournitures nécessaires pour l'hôpital de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement depuis juillet dernier jusqu'à ce jour (31/12/1794)

1795

343 à Lagarde receveur de la contribution forcée de 3,10 par tête de nègre par mois pour ceux de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement pour janvier et février (171 l en mars, etc.)

2147 à John DuCorneau, négociant à Jérémie : toiles pour les nègres de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement et draps et paillasses pour l'hôpital de la même habitation

165 à Fromont, marchand de tabac : tabac en feuilles pour les nègres de l'habitation

2 792 à Bertrand négociant à Jérémie pour toile à draps, serviettes, nappes, pour la grande case de l'habitation

165 à Rolle, marchand de chapeaux à Jérémie, pour 40 chapeaux communs pour les nègres de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement

297 à Tessier, marchand à Jérémie, pour 4 douzaines de mouchoirs pour les étrennes des nègres de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement

6 600 payé dans le courant de l'année « pour viande de boucherie, volailles, mantaigre⁹³, œufs, viande de cochon, vivres et autres besoins, tant pour la table de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement que pour l'hôpital d'icelle, dont il n'y a pas de reçus, attendu que tous ces articles ont été achetés à des nègres » (idem en 1796 ; 7 200 en 1797)

⁹³ Graisse animale pour la cuisine (genre saindoux), de l'espagnol manteca ou de portugais manteiga.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1796

- 6 902 à Audubon, tailleur d'arbres caféyers, pour avoir taillé pendant 16 mois 17 jours sur l'habitation Jⁿ B^{te} Clement, à raison de 5 000 d'appointements par an
- 2 450 à Paulet « pour avoir abattu ; brûlé et nettoyé 3 carreaux et demi de terre en bois debout dépendant de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement pour pouvoir planter des vivres pour les nègres »
- 660 à Milly André pour harrangs (sic) et autres provisions salées pour les nègres
- 577 pour fayance (sic), pots de nuit, verreries pour la grande case et pour des chaudières et plats de terre
- 6 600 à Aubert pour 8 mulets
- 7 156 à Fourcauld ⁹⁴ et C^{ie} de Jérémie pour l'habillement de nègres ou casaques rechanges en toile, mouchoirs, chapeaux, toile pour draps, serviettes, 200 sacs à café de toile à voile, clous et divers autres ferrements
- 198 pour un cochon à donner aux nègres au premier de l'an, sans reçu

1797

- 6 600 à Fourcauld de Jérémie, qu'il avait compté « à Mme Veuve Clement mon épouse pendant que j'étais au continent » (États-Unis) pour pourvoir aux besoins journaliers de l'habitation
- 7 524 à Lebrun, habitant de Jérémie, pour 7 mulets (« les 8 mulets achetés de Mr Aubert l'année dernière étant nouveaux et trop jeunes, ayant été pris pour les charrois des camps, étant tous morts, il a fallu en acheter d'autres »)
- 1 567 « au nommé Champagne, nègre charpentier, pour avoir fourni les bois, planches et essentes nécessaires pour une case pour servir de magasin, qu'il a construite dans le bois neuf fait sur le terrain appelé la Marre à cochon dépendant de l'habitation »
- 93 à Recouly de Jérémie pour 5 paires de souliers pour le commandeur et les domestiques de l'habitation

1798

- 1 650 à Saint Marc, de Jérémie, pour une jument anglaise
- 1 666 à Fourcauld, de Jérémie, pour le loyer de sa maison pendant 5 mois qu'il a occupée Mme veuve Clément son épouse, depuis qu'elle fut forcée de quitter son habitation
- 1 500 pour viande de boucherie et gratifications données à diverses fois à divers nègres de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement « à l'effet d'être mieux instruit des divers mouvements de nègres révoltés qui étaient répandus dans le dit quartier de Plymouth, faisant journellement des incursions sur les habitations limitrophes, afin d'avoir le temps de se soustraire à leurs cruautés

La succession Clément l'aîné et la transaction avec les frères Clément de Marseille

1795

- 545 à Camillé, de Jérémie, pour un dossier contre la succession Clément l'aîné
- 131 à Rey agissant pour Dufour et Bourg, pour idem
- 2 007 au même Rey agissant pour Leger, pour idem
- 840 à Asté pour idem
- 2789 à Dion, procureur à Jérémie, pour idem (au profit de Marsallon, maçon)

⁹⁴ Orthographe dans le document. Sur les Fourcauld ou Fourcaud ou Fourcand de Jérémie, voir les index des bulletins de GHC, en particulier question et réponses 96-88 FOURCAUD (St-Domingue, 18^e), pp. 1953, 1728, 1727-1728, 1669, 1642.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1796

6 690 que l'habitation en société entre Jⁿ Joseph Clement et Ducreux doit audit Jean George Boyer pour un compte de fournitures au début 1793, arrêté entre le sr Ducreux et Mme veuve Jⁿ B^{te} Clement et dont la succession Jⁿ Joseph Clement doit être chargée, « attendu que par l'acte de société entre le dit Jⁿ Joseph Clement et Ducreux, le premier s'était obligé de fournir tout ce qui serait nécessaire à l'établissement parfait de la susdite habitation et des besoins de nègres » ⁹⁵

1797

1 320 « à Foussat jeune chargé de la recette de la contribution à laquelle la maison de la succession Jⁿ Joseph Clement située à Jérémie a été taxée suivant le règlement du major général du 14 8^{bre} dernier pour la valeur d'un nègre qu'on a évalué en argent »

1798

57 260 sur le prix de la ferme de l'habitation de la succession Jⁿ Joseph Clement dite Grande Place dont il était le fermier par bail judiciaire et pour solde de ses avances, paiements de dettes, dont il avait rendu compte à la dame V^e Clement avant son mariage avec elle, tant pour ses besoins et ceux de sa maison du Cap que pour le compte des successions de Jⁿ Joseph et Jⁿ B^{te} Clement dont il était chargé des affaires, compte arrêté avec elle en décembre 1792 qu'il ne peut produire, tous ses papiers ayant été la proie des flammes dans l'incendie du Cap les 20 juin 193 et jours suivants

28 600 payés aux héritiers Tripier en 26 milliers de café lui appartenant et provenant de l'habitation qu'il avait à ferme et qui furent saisis pendant qu'il était au continent d'Amérique où ses affaires l'avaient appelé, à la requête des dits héritiers « en vertu d'un ordre de rigueur qu'ils avaient surpris à la bonne foi du commandant anglais de Jérémie et moyennant quelques gratifications aux intrigants de ce gouvernement, lesquels cafés furent enlevés par les huissiers et cavaliers de maréchaussée, en ayant établi le prix à raison de 22 f. la livre, et ce à valoir sur plus forte somme que la succession de Jⁿ Joseph Clement doit aux susdits héritiers Tripier »

15 000 à Hertschard pour compte de la succession Jⁿ Joseph Clement pour le prix d'un four à chaux de 3000 barils et autres ouvrages de charpente qu'ils avaient faits dans le temps sur l'habitation de Jⁿ Joseph Clement

1798

1 155 à Breuil armateur du navire Le Franklin de Philadelphie allant en parlementaire à Bordeaux pour le passage arrêté pour Mme V^e Jⁿ B^{te} Clement son épouse « lorsqu'elle a voulu partir d'ici (Philadelphie) pour aller chercher ses enfants, le dit passage payé et ses effets à bord, elle en a été empêchée par l'opposition en justice d'un nommé Hilarion Clement, se disant créancier des successions Jⁿ Joseph et Jⁿ B^{te} Clement ; quoi qu'ayant été forcée par cette raison de manquer cette occasion, le dit Breuil n'en a pas moins gardé le montant du passage »

1800

1 814 à Duponceau et Dallas avocats à Philadelphie pour leurs honoraires dans l'affaire qu'ils ont plaidée contre Hilarion Clement concernant la créance de Clement frères de Marseille dont il se disait chargé contre les successions de Jⁿ Joseph et Jⁿ B^{te} Clement du Cap

1802

330 le 02/12/1802 à Duponceau, avocat à Philadelphie, pour ses honoraires dans l'affaire de Testard et Gaschet contre la succession de Jⁿ B^{te} Clement

⁹⁵ L'acte de « société pour culture » entre Jean Joseph Clément aîné et Ducreux est chez M^e Porée au Cap le 10/08/1787 (Répertoire du notariat Nord 5Mi 1366).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

L'éducation d'une riche héritière dominquoise

1800

990 à Huron de Philadelphie au 6 juillet 1800 pour le passage de Mme V^e Jⁿ B^{te} Clement dans son navire Le Friendship, allant à St Sébastien [Pays basque espagnol] pour de là la dite dame se rendre à Bordeaux pour aller chercher ses enfants

369 à divers pour les provisions achetées pour la traversée de Philadelphie en France

907 compté à Mme V^e Jⁿ B^{te} Clement en espèces d'or en cas de relâche pendant sa traversée pour pourvoir à ses besoins

1801

132 à Breuil de Philadelphie le 3 janvier 1801 pour le fret de la harpe de Mlle Clement fille de Mme V^e Jⁿ B^{te} Clement, laquelle harpe fut chargée à Bordeaux dans le navire dudit Breuil

4 580 à E. Duthil, négociant à Philadelphie au 24 avril 1801 pour le remboursement des avances faites de son ordre par M. Queilles, négociant à St Sébastien, à Mme V^e Jⁿ B^{te} Clement et sa demoiselle lorsqu'elle est retournée à St Sébastien pour s'y embarquer pour Philadelphie, pour leurs dépenses dans cet endroit et leur passage sur le Friendship

2 à un menuisier pour avoir réparé le métier à broder de Mlle Clement

874 pour le compte de Mlle Clement pour 8 robes en mousseline brodée, indiennes fines et autres fournitures

30 pour le compte de Mlle Clement pour un yard $\frac{3}{4}$ de taffetas et pour réparation de sa harpe

12 648 livres tournois ; change à 50 % 6 324, faisant argent de St Domingue 18 972, à MM Boyer frères, négociants à Bordeaux, correspondants de la dame V^e Jⁿ B^{te} Clement, concernant Mlle Clement sa fille, pour solde de son compte avec eux, pour les avances qu'ils avaient faites en France pour la dite demoiselle, paiement de pension, entretien et paiements de maîtres pour l'éducation de cette demoiselle jusqu'au commencement de 1793

19 019 livres tournois ; change à 50 % 9 509, faisant argent de St Domingue 28 528, aux mêmes J.J. Boyer frères, pour compte de Mlle Clement, pour ce qu'ils ont payé de 1794 à novembre 1800

119 livres tournois ; change à 50 % 59, faisant argent de St Domingue 178, aux mêmes J.J. Boyer frères, depuis les comptes ci-dessus, pour le remboursement de frais occasionnés par les discussions que faisait la dame Manne, maîtresse de pension de Mlle Clement, lorsque sa mère voulut la retirer de chez elle, cette discussion ayant été mise en arbitrage

198 pour un chapeau de paille et deux shalz [châles] en soie (autres dépenses du même genre, robes, souliers, etc. par la suite)

6 090 pour 134 l. de café et 168 l. de sucre blanc acheté et « chargé sur la goélette le Swallow allant à Bordeaux pour être remis de la part de Mme V^e Jⁿ B^{te} Clement à titre de présent ou cado [sic] à MM J.J. Boyer frères »

1802

82 à Porée pour un jeu de cordes de harpe (autres dépenses pour cordes de harpe par la suite)

149 à Chateaudun, maître de musique, pour un mois de leçons de harpe et fournitures de cordes (et 173 au 23 mars 1802, etc.)

185 pour une selle achetée pour Mlle Clement, « comptant pouvoir aller à St Domingue »

14 pour un « chapeau garni à la façon américaine »

247 à la chancellerie de la République française pour divers actes pour l'émancipation de la demoiselle Clement

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 24 à Bruguière pour une bobine de fil d'or à broder, le 2 décembre 1802
1803
37 à Mlle Minette, brodeuse, au 20 janvier 1803, pour 2 métiers à broder
97 Bruguière pour 93 bobines de soie assortie en couleur pour broder (autres par la suite)
57 pour mousseline, dentelle, rubans, etc. qu'elle a achetés pour son filleul
990 à Mlle Minette pour 15 mois de leçons de broderie

RECETTES

1794

- 1 985 pour les loyers de la maison de Jérémie dépendant de la succession de Jⁿ Joseph Clement
4 962 reçu de Rey et Larguié de Pestel (compte du 27/10/1794) pour 64 sacs de café de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement dite Petite Place, café faisant partie des récoltes de 1792 et 1794, cette dernière presque perdue « suivant les dires de Philippon établi gérant de l'habitation, des nègres et de tous les voisins, attendu les grands détournements de tous les ateliers pour l'établissement de différents camps et postes afin de se fortifier pour préserver le quartier qui était menacé chaque jour d'être surpris par les nègres révoltés et particulièrement ceux de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement, comme étant le plus à proximité du camp d'Herivaux qui furent constamment détournés pendant le temps de ladite récolte & qu'ils avaient été souvent contraints de se cacher dans le bois pour se soustraire aux incursions fréquentes de Brigands des Cayes et autres quartiers du Sud »
4 628 reçu des mêmes pour compte du 18/11/1794 (70 sacs de café de la même habitation)
6 572 reçu de Fourcauld & Cie de Jérémie pour 100 sacs de café de la même habitation (compte du 18/12/1794)
Mémoire pour 92 sacs de café montant à 5 651 payé au nommé Phelippon [sic], gérant de l'habitation, qui les avait envoyés à Stacco & Laxalde à Jérémie en juin 1794 et qui n'a jamais voulu en rendre compte, « n'ayant pas pu l'y contraindre judiciairement à cause de l'anarchie qui existait dans toute l'étendue du quartier ; cet homme étant mort dans ces entrefaites insolvable, il n'y a pas eu de poursuites de faites »

1795

- autres reçus pour livraison de café de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement, à Rey et Larguié de Pestel, pour 175 sacs (13 780), 144 sacs (12 459) ; à Martin Sarrazin de la Cayemitte, pour 292 sacs, le 25/06/1795 (17 012) ; de Rey et Larguié de Pestel, pour 166 sacs, le 26/11/1795 (20 474) ; de Fourcauld & Cie de Jérémie, pour 100 sacs, le 23/12/1795 (6 572)
3 628 reçu le 19/04/1795 de Boutinot Dhérivaux pour 46 barils de café de l'habitation L'Amitié en société par tiers entre Jⁿ Joseph Clement, Boutinot Dhérivaux & Vuyton, observant « le rendant compte que c'est le seul café qu'il a reçu de la susdite habitation du Don de l'amitié depuis son mariage avec ladite dame V^e Jⁿ B^{te} Clement, n'ayant jamais pu parvenir à faire rendre compte audit Boutinot Dhérivaux, qui avait toujours eu la manutention de tout ce qui était relatif à cette habitation ; d'ailleurs le tiers qui concernait la succession Jⁿ Joseph Clement ayant été séquestré par l'administration du temps des anglais ; Dhérivaux fils en ayant obtenu par faveur & à force d'argent la ferme, il n'y a plus eu de possibilité de lui faire rendre aucun compte »

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1796

12 223 reçu de Rey et Larguier de Pestel (compte du 14/04/1796) pour 100 sacs de café de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement

« après beaucoup de perquisitions il fut instruit que la municipalité de la Cayemitte avait de son autorité donné ordre de lui livrer tout le café dont elle aurait eu besoin pour la conservation du quartier » ; les habitations Jⁿ Joseph et Jⁿ B^{te} Clement y contribuèrent pour 24 766 de café des récoltes 1792 & 1793 (d'après le compte qu'il a fait rendre à la municipalité suivante) ; de plus, « pour démontrer avec plus d'évidence le brigandage qui existait dans ce quartier », il observe « qu'un certain M. Duperrier, nommé commandant de la partie de l'Est de Plymouth par la commune, s'arrogea le droit de déplacer des habitations Jⁿ Joseph et Jⁿ B^{te} Clement les gérants que les propriétaires avaient établis pour en mettre d'autres à sa dévotion », et ni la dame V^e Clement ni lui-même n'ont jamais pu obtenir d'eux aucun compte de leur gestion

1797

les récoltes des années 1796 et 1797, au moins 80 milliers de café, qui se trouvaient dans la caloge ⁹⁶ de l'habitation Jⁿ B^{te} Clement et qui n'avaient pu être livrées à cause des troubles, « ont été la proie des flammes lorsque les nègres brigands l'ont incendiée »

8 250 reçu de Pastoret, receveur particulier à la Cayemitte, après transaction, pour le transport d'une créance contre la défunte municipalité de Cayemitte « de laquelle l'administration suivante de Jérémie s'était chargée de faire rendre raison en compensation de droits extraordinaires sur les habitations Jⁿ Joseph et Jⁿ B^{te} Clement », (précompte 12 668 £)

10 337 reçu de Fourcauld de Jérémie pour le tiers qui concerne la succession de Jⁿ Joseph Clement dans le solde du compte qu'il a rendu de la manutention qu'il a eu des revenus de l'administration de l'habitation du Don de l'amitié pendant qu'il en faisait les affaires (compte arrêté le 24/11/1797)

22 000 reçu du gouvernement anglais à valoir au prix des nègres pris sur les habitations Jⁿ Joseph et Jⁿ B^{te} Clement. Nota : les autres nègres pris depuis n'ont pas été payés.

1 127 reçu de Lefranc, curateur aux successions vacantes à Jérémie revenant à la succession de Jⁿ Joseph Clement, pour le tiers du fermage des nègres de l'habitation du Don de l'amitié, retirés par ordre du commandant de la Grande anse « par des avis qu'il avait eus que ces nègres étaient des brigands »

32 000 reçu de divers locataires qui ont occupé la maison de la ville de Jérémie, dépendant de la succession de Jⁿ Joseph Clement, du 18/07/1794 au 12/08/1798, à raison de 8 000 £ par an ; pour mémoire, il n'a pas porté en dépenses celles faites pour les réparations de la maison

1 650 000 pour montant de 5 années du prix de la ferme de l'habitation de la succession de Jⁿ Joseph Clement qui lui fut adjugée à la barre du siège de Jérémie le 28/10/1792, à raison de 330 000 livres par année, pour 9 ans, le bail des années restantes résilié de droit « attendu la révolte générale de nègres dans toute l'île de St Domingue dont ils se sont rendus maîtres après avoir incendié toutes les habitations »

12 000 pour lui tenir lieu de paiement pour sa pension sur l'habitation de la succession Jⁿ B^{te} Clement où résidait son épouse, de leur arrivée sur l'habitation début juillet 1794 au 1^{er} juillet 1796 où il est parti de Jérémie pour Philadelphie

⁹⁶ Cabane, terme d'origine normande qui désignait à l'origine une cabane aménagée à partir d'un ancien bateau de pêcheur, soit retourné et servant de toit, soit échoué et étayé.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

3 000 pour lui tenir lieu de paiement de 6 mois de pension sur l'habitation de son retour de la Nouvelle Angleterre à Jérémie le 1^{er} juillet 1797 « jusqu'au 1^{er} janvier 1798 où les nègres révoltés se sont rendus entièrement maîtres de la colonie de St Domingue »



Liquidation de l'Indemnité de Saint Domingue

Etat 1828

Jérémie (paroisse n° 40) :

Joséphine Geneviève Céleste Eulalie Clément épouse Bousquet, est seule ayant droit pour

- une maison à Jérémie rue Basse de la Marine, dont l'ancien propriétaire était son oncle **Jean Joseph Clément**, comme héritière de son père **Jean Baptiste** lequel était légataire universel de son frère (décision 27 décembre 1826, indemnité 6 666)
- une cafétéria Clément jeune, à la Nouvelle Plymouth, dont son père **Jean Baptiste** était l'ancien propriétaire (décision 9 mai 1827, indemnité 21 125)

Etat 1830

Le Borgne

Joséphine Geneviève Céleste Eulalie Clément épouse Bousquet, est seule ayant droit pour la caféyère Rethel ou Clément au Borgne dont l'ancien propriétaire était son oncle **Jean Joseph** dont elle était légataire universelle (décision 30 mars 1829, indemnité 19 175)

Jérémie

la même **Joséphine Geneviève Céleste Eulalie Clément épouse Bousquet**, aussi comme légataire universelle de son oncle **Jean Joseph** qui était propriétaire pour un tiers de la cafétéria L'Amitié à la Nouvelle Plymouth, Jérémie (les autres tiers Jean Paul Boutinot Desrivaux et Pierre Vuiton, avec leurs propres héritiers) (décision 12 août 1829, indemnité le tiers de 42 250). Sont aussi héritiers de leur oncle de nombreux autres Clément (Jean-André, Jean-Joseph-Alexandre, André-Victor, Ferdinand, Emilie, François, Marie-Anne, Marguerite, Anne-Sophie, Marie-Claire)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Etat 1833

Jérémie

Jean Joseph Clément ancien propriétaire de 3 cafétérias (Grande Place, Petite Place et Clément) et d'une moitié de cafétéria Clément et Ducreux, toutes à la Rivière de Plymouth ; ayants droit ses héritiers Joséphine Geneviève Céleste Eulalie Clément épouse Bousquet, Jean-André, Ferdinand, Jean-Joseph-Alexandre et André Clément, Marguerite Ramel veuve Clément (décision 18 décembre 1832, indemnité 52 719)

Geneviève Lezeau veuve Allard (sic ⁹⁷) en premières nocés et **veuve Clément** en secondes, ancienne propriétaire de deux cafétérias, aux Fonds Rouges et à la Guinaudée, et d'une maison sur la place d'armes de Jérémie ; ayants-droit, nombreux héritiers : Allard Louis Nicolas et Pierre, Coiron Sainte Marie François, Gaultier Geneviève Élisabeth Julienne épouse Coiron, Yvonnet Gabriel, Caulet Duclozet Élisabeth Marie Justine épouse Patrault, Voiron Élisabeth, Coiron Jean Joseph et Élisabeth veuve Lehoux (décision 6 novembre 1832, indemnité 18 546)

Cap Dame Marie

la même **Geneviève Lezeau** (mêmes héritiers), ancienne propriétaire de la cafétéria La Butte à l'Îlet Pierre Joseph (décision 6 novembre 1832 ; indemnité cumulée avec celle de Jérémie)

Etat 1829

Le Cap

maison rue du Gouvernement et de la Fontaine n° 119 (décision 5 juillet 1828, indemnité 5 377 x 2)

2 anciens propriétaires, chacun pour moitié :

Barthélemy Clément ; ayants droit ses 2 fils seuls héritiers, Louis François et Louis Marcellin

Jean Louis Clément ; ayants droit ses 3 enfants seuls héritiers, Hilarion Gustave, Louis Marius et Angélique Sabine épouse Rondoni

Etat 1829

Ancien propriétaire **Jean Antoine Duthil**

Ayant droit sa veuve et légataire universelle Marie Martine Alexandre de Saint Martin

Décision 26 avril 1828

Le Cap : maison au coin des rues de Penthièvre et des Fonds Amis (indemnité 2 100)

L'Acuil : sucrerie Duthil (indemnité 70 135)

Jérémie : cafétéria Bertrand à la Nouvelle Saintonge (indemnité 6 500)

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁹⁷ Erreur pour Wallard. Confusion avec ses neveux Allard, cités parmi les ayants-droit, descendants de Marie Louise Lezeau-Allard (voir GHC p. 1321, 4664).